

TURNY > Notre commune

BULLETIN MUNICIPAL
N°19 Janvier 2016



Les jeunes, une dynamique pour Turny

Voeux du maire



Soutien scolaire
à domicile




Toutes les matières
du primaire
au collège

*Quelles que soient les capacités de votre enfant
lui donner le plaisir d'apprendre*

*Avec lui, repérer les blocages,
mettre en place des méthodes de travail
lui redonner confiance*



Contactez Sylvie Delouhans
au 03 86 43 88 69 ou 06 47 16 36 29

"ESPRIT VOISIN"
VENTE DIRECTE
DE PRODUITS ET SERVICES



SPRIMONT JÉRÉMY
PELLATTIERO MÉLANIE

5 Route des Chênevières
89570 TURNY

Tél: 06 26 51 02 56
Email: sprimont.jeremy@hotmail.fr

N° SIRET: 81177940400011

La Récré



Chambre d'hôtes

15, Grande rue 89570 Turny

Tél. 03.86.35.06.34

@ : alainumpapa@aol.com

PHS
Habitat Services
Pascal Hourflin

MAGASIN D'EXPOSITION

Cuisines & Bains

www.phs-89.com



69 Grande Rue - 89600 SAINT FLORENTIN
Tél/Fax: 03 86 35 14 49 - Port: 06 82 17 07 54

INFORMATIONS MAIRIE
www.turny.fr

Vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie
par mail à l'adresse **mairie@turny.fr**
Mairie 03 86 35 10 99

Le secrétariat de mairie est ouvert :

Lundi et Vendredi 9h -12h
Mardi et Jeudi 14h -17h
Mercredi 9h - 12 h
Samedi 10h -12h

Bibliothèque

Mardi 13h30 -16h30
Mercredi 14h -17h

Agence postale communale

Lundi au vendredi
9h30 - 12h
Samedi 10h -12h

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17

FOURNIER FERMETURES
STÉPHANE FOURNIER
06 79 90 42 06
fournier.fermetures@orange.fr



Menuiseries bois, alu, pvc
Stores, Bannes, Volets roulants
Vérandas, Boies vitrées
Isolation
Pose de plaques de plâtre
Revêtement de sol et mur
Portails, Clôtures

N° SIRET : 539782607 00011
carte APE : 4332A

EURL RAMILLON



ENT. GÉNÉRALE DE RÉNOVATION
MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622.45 EUROS

89570 NEUVY SAUTOUR
03.86.43.48.66
ramillon.xavier@orange.fr

ABCD
PAYSAGE



8 route des fossés 89570 TURNY 03 86 35 36 41

Vie municipale.....	4
Communauté de Communes.....	16
Aménagement - Travaux.....	17
Patrimoine Culture.....	22
Vie économique.....	27
Vie associative.....	28
Vie sociale.....	31



Le mot du Maire



En ce début d'année, au nom du Conseil Municipal et de toute l'équipe, je vous renouvelle mes vœux pour l'année qui commence.

L'année 2015 n'a pas été facile dans un climat placé entre la peur, les interrogations sociétales et la méfiance. Elle a été aussi marquée, et c'est ce que l'on devrait retenir, par un grand élan d'une volonté d'union et de vivre ensemble qui nous rassure. Certes, il est peu probable que nos petites communes soient l'objet d'actes terroristes, mais elles peuvent être touchées au travers de leurs habitants ou de leurs proches. Il ne faut pas pour autant s'interdire de vivre, du plaisir de bien vivre, et garder cet esprit de partage humain qui fait notre identité française.

Ce bulletin d'informations municipales remplit bien sa fonction d'informations de la commune à destination des turrois comme son titre l'indique. En effet vous trouverez dans ces pages ce qui fait la vie de Turny. Les comptes rendus des Conseils Municipaux qui vous communiquent les décisions prises par vos élus. Les travaux en cours par la commune ou par les intercommunalités dont dépend notre commune et qui prennent une part croissante dans nos activités. La vie économique vous présente à chaque parution une entreprise de Turny. Quelques articles détaillent les projets et réalisations de la commune, qui permettent de vous expliquer plus en détails ces projets. Un retour sur les manifestations passées est nécessaire pour se souvenir ou s'apercevoir de ce que l'on a manqué. Les écoles et leurs activités sont aussi présentes dans ces pages. Une large place est laissée à la vie des associations qui sans être communales, sont une part importante de la vie de la commune. La rédaction des articles leur appartient. Elles y annoncent ou retracent leurs manifestations et moments importants. Ce bulletin est une mine d'informations à votre portée que je vous engage à consulter. Nous apportons grand soin à rendre cette publication attrayante pour rendre votre lecture agréable.

En complément, le site internet « turny.fr », plus réactif avec des mises à jour hebdomadaires, complète ces informations et partage des publications plus globales qui peuvent vous intéresser.

Se dessinent donc dans ce bulletin les projets du Conseil Municipal dont le plus important est sans équivoque la construction de l'école. Notre village a un avenir. Dans ce sens et avec cette conviction forte nous poursuivons les aménagements et investissements qui modèlent notre village pour les années à venir. Même si administrativement, rien ne sera comme avant puisque nous subissons des directives et réformes qui modifieront en profondeur notre fonctionnement, Turny ne cessera d'exister et quels que soient son mode de gouvernance et son périmètre de compétences, il continuera à évoluer et à se développer. Le PLU est en cours de finalisation dans ce sens. De même, la construction d'une nouvelle école et les rénovations des bâtiments communaux qu'il est projeté de réaliser sont le gage de la dynamique communale qui s'inscrit dans la continuité.

2016 reste, malgré les difficultés, dans une continuité de projet et de vie, votre Conseil Municipal s'y attache et travaille dans ce sens.

Bonne année à tous, prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent, pour une année riche de solidarité et d'humanité.

Stéphane Gallois

**BULLETIN MUNICIPAL
OFFICIEL DE TURNY**
N°19 - Janvier 2016

Directeur de la publication
Stéphane Gallois

Comité de rédaction
Commission Communication
Responsable J.Claude Chevalier

Réalisation
Cathy Colin
Ludivine Collin

Photos
Mairie de Turny
Associations

Impression
Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Adressez vos contributions à :
bim@turny.fr

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des compte-rendus du Conseil Municipal est disponible à la Mairie et sur le site internet www.turny.fr

Conseil Municipal du 10 septembre 2015

Présents : Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Véronique Jorge, Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert

Absents excusés : Maryvonne Crochet Gosso, Jean-Marc Suinot ayant donné pouvoir à Véronique Jorge.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal reçoivent des mains de l'Association *A Tous Points* le drap mortuaire qui recouvrait le cheval tractant le corbillard de la commune. Ce drap a été entièrement rénové par l'association.

1. CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ET DES ABORDS

Il s'agit, suite à la présentation des 3 intentions architecturales lors de la commission générale du 3 septembre, d'entériner le choix de l'architecte pour la réalisation de l'école et des abords.

Trois cabinets ont été choisis pour présenter une esquisse écrite et orale. Après présentation, les notes suivantes, selon des critères définis, ont été attribuées par la commission.

Franck Plays	66/100
Hoge Vincent-Rossi	82/100
Jean Marie Bette	72.5/100

Les projets ont été affichés pour leurs parties graphiques sous le porche près de la Mairie.

Le Maire remercie Monsieur Millet (architecte) pour son analyse pertinente des offres en marge de la commission.

Le Conseil Municipal ratifie à 11 voix pour, 3 abstentions V. Jorge, JM Suinot, JC Combaluzier, le choix de la commission chargée de l'étude des offres pour le recrutement d'un architecte pour la construction de l'école et retient le Cabinet Hoge Vincent-Rosi basé à Noyers sur Serein. Il autorise le Maire à signer l'engagement. Le cabinet Hoge, Vincent-Rosi travaillera avec le BET Pyxair et la paysagiste Julie Colin. Le coût de la mission est, après négociation, de 88 867.50 € HT soit 12.75 % du montant de travaux.

2. ADHESION AU C.N.A.S.

Il est obligatoire d'avoir une action d'œuvres sociales pour les employés (type Comité d'entreprise). Il est possible de le faire en interne ou d'adhérer à un organisme fédérateur.

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est une association qui gère ces actions. Le montant est de 0.86% de la masse salariale (162 519.79 € en 2014) soit 1 400,00 €/an environ.

Il donne accès aux employés, par exemple, à des bons ANCV, prêts bonifiés, prestations d'aides sociales, réduction sur chèques cadeaux etc.

Le Conseil Municipal décide, 14 voix pour, l'adhésion au CNAS au titre des œuvres sociales pour les agents de la fonction publique territoriale de la commune de Turny.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS : COMPETENCES PLUI

Lors d'un précédent conseil une délibération a été prise donnant un avis sur la réalisation d'un PLU intercommunal. Le Conseil Municipal l'a refusé.

La Communauté de Communes du Florentinois a délibéré, lors de son dernier conseil communautaire, pour la prise de cette compétence à 18 pour et 14 contre. Les 2 délégués de Turny ont voté contre par convictions personnelles et dans le respect de l'avis du Conseil Municipal du 10 juin.

Aujourd'hui le Conseil doit délibérer pour accepter ou non la modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois pour la prise de cette compétence.

Pour que la compétence soit prise il faut l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les 2 tiers de la population.

A ce jour :

- 3 communes ont un PLU
- 1 commune a prescrit un PLU
- 2 communes ont un POS
- 9 communes sont sous la loi RNU

Le Maire exprime son avis :

► le périmètre de la CCF risque d'être modifié dans les années prochaines (3 à 4 ans), la zone de réalisation sera donc à reprendre et les documents commencés de même,

► Turny n'a pas terminé son PLU, il serait intéressant de l'acter et de l'utiliser pour qu'il soit appliqué sans attendre 3 à 5 ans un éventuel PLU qui serait encore plus contraignant,

► les spécificités de chaque commune seront amoind-

>> Vie municipale

dries par la globalisation,

▶ cette compétence semble plus que prématurée dans le contexte actuel de développement de la CCF,

▶ le PLUi devra être conforme au SCOT du Grand Auxerrois qui débute seulement et sera applicable dans 4 à 5 ans,

▶ Il faudrait disposer d'un peu de recul sur les PLUi dont l'existence n'est que récente. Les services de l'état maîtrisent-ils ce dossier ?

Les arguments du Président de la Communauté de Communes se résument ainsi :

- Planification de l'urbanisation sur le bassin de vie
- Renforcement de la dynamique collective
- Enrichissement du projet de territoire
- Facilité de la mise en place du SCOT
- Facilité de l'instruction des actes du droit du sol à l'appui d'un document unique

• Mutualisation des coûts d'élaboration d'un PLUi.
Le Conseil Municipal refuse à 14 voix pour la modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois sur le transfert de compétence « étude, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ».

4. MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONCERNANT LA LOI « NOTRe »

La loi NOTRe, dont chacun a entendu parler, a pour conséquence notamment de diminuer les dotations d'état aux communes et intercommunalités dans le but de réduire le déficit public. Cette loi s'ajoute à l'addition sans cesse de nouvelles compétences et de nouvelles normes imposées aux communes et intercommunalités. Cette motion vise à unir d'une même voix les revendications des communes contre cette loi qui remet en cause l'investissement et le service à la population.

Les principaux points de cette motion sont :

- Révision du programme triennal de baisse des dotations
 - Amélioration des modalités de remboursement de la TVA
 - Récupération des frais de gestion perçus par l'état
 - Arrêt immédiat des transferts de charges et des nouvelles normes
 - Mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal.
- Il est proposé d'organiser une information du public lors des journées du patrimoine partout en France. Le Maire n'y est pas favorable afin de ne pas mélanger les choses.

A ce propos, le Maire informe le Conseil Municipal des échanges qu'il a eus avec les communes voisines

concernant les communes nouvelles.

Le Conseil Municipal soutient à 13 voix pour, 1 abstention Cathy Colin, la motion de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'état.

5. AFFOUAGES 2015 - 2016

Monsieur Jean-Charles Combaluzier prend la parole pour un compte-rendu des affouages de cette année et informe le Conseil qu'il y a quelques problèmes dans le fonctionnement actuel auxquels il faut remédier .

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour :

▶ de mettre en affouage les taillis (chemins) de la parcelle 5 route des Boudins pour l'hiver 2015/2016 au prix de 6 € le stère limité aux personnes physiques hors entreprise ou société

▶ d'exclure, conformément à la délibération du 9 décembre 2010, pendant 3 ans, les affouagistes qui n'ont pas terminé leur part avant les dates butoir sans justification

▶ que seuls les 50 premiers inscrits seront servis, le nombre de lots étant limités.

6. OFFICE NATIONAL DES FORETS : MARTELAGE PARCELLE 5

Il s'agirait des parcelles 7, 32, 33 et 10 et non pas de la parcelle 5.

Monsieur Jean-Charles Combaluzier ayant un rendez-vous prochainement avec l'agent de l'ONF, le sujet est ajourné.

7. PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Florentinois, par la compétence voirie, va réaliser selon le programme de ECMO (AMO) des travaux sur la voirie intercommunale de Turny.

Rue de l'Abreuvoir à Linant : reprise et enrobé

Ruelle du Cognat à Linant : reprise de la structure et enduit

Rue des Canes à Turny : reprise et enrobé

Route de St Mathieu au Fays : reprise dérasement et enduit

Rue des Puits au Fays : reprise et enrobé (prolongement de la route de Sormery)

Le montant total après appel d'offre et négociation s'élève pour Turny à 61 984,16 € HT

Le Conseil accepte à 14 voix pour, conformément aux règles de la Communauté de Communes du Florentinois, la participation de la commune à hauteur de 15% du HT soit 9 297,62 €.

Soit 6 546.96 € au compte 204 (investissement)

2 750.66 € au compte 657 (fonctionnement)

>> Vie municipale

8. DEMANDE DE SUBVENTION « L'OUTIL EN MAIN »

A travers la France, 140 associations « L'Outil en main » existent afin que les enfants de 9 à 14 ans puissent décider de leur avenir avec une meilleure connaissance des possibilités professionnelles.

Cette association a pour but de faire découvrir aux enfants le travail manuel (l'artisanat).

L'association « L'Outil en main » s'est implantée sur le Florentinois il y a quelques mois.

Cette association envisage d'ouvrir 9 ateliers animés par des gens de métier retraités. Ils doivent donc préparer les locaux, équiper les ateliers, etc...

Suite à la demande de subvention le Conseil décide, à 14 voix pour, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 280 € pour le démarrage de l'association l'Outil en Main.

9. AVIS POUR ACCUEIL DE YONNE TOUR SPORT 2016

La commune a la possibilité de demander la venue à Turny pour une journée durant l'été de Yonne Tour Sport, activité du Conseil Départemental présente à Chailley depuis 3 ans. L'engagement de la commune serait de 3 ans.

Yonne Tour Sport :

- 18 000 enfants sur l'Yonne et plus de 500 à Chailley.
- Besoin d'espace et de points électriques.
- Fourniture d'environ 50 repas le midi.
- Accueil pour guider les personnes, servir les repas.

Intérêts :

- Journée exceptionnelle de vacances pour les enfants
- Découverte d'activités
- Sports
- Rayonnement de Turny
- Garder Yonne Tour Sport dans la petite région.

Le Conseil Municipal émet, à 14 voix pour, un avis favorable à l'accueil de l'Yonne Tour Sport.

10. ACHAT DE TELEPHONES

Il ne reste plus que 2 téléphones qui fonctionnent en Mairie. Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, l'achat de 3 téléphones DECT en complément de l'équipement actuel pour un montant de 300,00 € TTC maximum.

11. RAMPE PMR EGLISE

Il s'agit de faire réaliser une rampe amovible pour l'entrée de l'église afin de permettre l'accès aux fauteuils roulants mais aussi de faciliter le passage des poussettes et des personnes pour qui la marche est difficile. Un nouveau devis est arrivé ajoutant, selon les remarques, un rabotage et striage sur la surface.

Il est envisagé son installation pour les journées du patrimoine. Le Conseil Municipal accepte, 14 voix pour,

le devis de la Forêt d'Othe pour la réalisation d'une rampe amovible pour l'entrée de l'église pour un montant de 541 € HT soit 649.20 € TTC.

12. QUESTIONS DIVERSES

► Etude de faisabilité d'une chaufferie bois

Il s'agit, dans le cadre du marché de l'école, d'accepter le devis de la société Pyxair afin de réaliser une étude de chauffage bois pour les bâtiments : mairie, actuelle maternelle et futures écoles.

Le devis arrivé en début de semaine après rencontre de l'Architecte et du Bureau d'étude Pyxair, est de 2 800 € HT auquel il est nécessaire d'ajouter 600 € de diagnostic du bâtiment maternelle (la mairie est comprise dans le devis) soit 3 400 € HT. Il est accepté par 14 voix pour par le Conseil Municipal qui autorise également le Maire à demander les subventions. Cette étude est susceptible d'être financée (à hauteur de 70%) par l'ADEME et la région en future mutation c'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper.

► Demande de subventions nouvelle école

Lors du Conseil Municipal du 9 avril 2015, le Conseil a délibéré pour autoriser le lancement de l'opération de construction de l'école et de ses abords. Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 abstention Jean-Pierre Charonnat, autorise le Maire à demander des subventions pour la construction de l'école et de ses abords. L'opération est estimée à 700 000 € HT pour la construction et 164 000 € de frais annexes (architecte, géomètre, étude de sol, SPS, assurances...).

Etat civil

NAISSANCE

Liz FAGLIN le 3 janvier 2016

DECES

Cyprienne Laudette épouse CROZET le 7/11/2015

Sylvianne MACQUET le 16/12/2015



PLEINE LUNE
MAROQUINERIE-BAGAGERIE
BIJOUX FANTAISIE
ACCESSOIRES DE MODE

23, rue Dilo
89600 Saint-Florentin

Tél/Fax : 03.86.43.44.79
E.mail :

Conseil Municipal du 21 octobre 2015

Présents : Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Maryvonne Crochet Gosso Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert, Jean-Marc Suinot.

Absents excusés : Véronique Jorge ayant donné pouvoir à Jean-Marc Suinot, Jean-Marc Foucher ayant donné pouvoir à Viviane Chaussin.

1. ARRET DU PLU

Le projet de PLU venant en révision du plan d'occupation des sols (POS) par sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) a été présenté à la réunion publique du 7 septembre 2015 à laquelle tous les habitants et les conseillers ont été invités. Cette réunion a été précédée le même jour par la présentation aux personnes publiques associées.

Ce projet de PLU fait suite au projet de PLU arrêté en juin 2013 qui a reçu un avis défavorable de l'Etat. La commune a dû reprendre notamment le zonage pour réduire les zones constructibles, les zones naturelles de jardin et le dimensionnement des zones d'activités.

Il s'agit aujourd'hui d'arrêter le projet pour demander l'avis des personnes publiques associées qui ont 3 mois pour répondre et de poursuivre la procédure par une enquête publique, début d'année 2016, où chacun pourra donner son avis et émettre d'éventuelles remarques.

Bilan de concertation

La population et le conseil municipal ont, tout au long de l'élaboration, été informés de l'avancement du projet, par les séances publiques, les bulletins municipaux, le site internet communal et des observations ont été notées dans le registre ad hoc.

Le Maire donne lecture des remarques inscrites sur ce registre depuis le dernier arrêté, les précédentes ayant déjà été traitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (15 voix pour) tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté, arrête le projet de révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme de Turny tel qu'il est annexé à la présente délibération, précise que le projet de révision du POS et sa transformation en PLU sera soumis pour avis :

♦ à l'ensemble des personnes publiques associées (Rappel des personnes publiques associées : le Préfet de l'Yonne, le Directeur Départemental des Territoires, le

Directeur de l'Agence Régional de Santé, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de Protection des populations, le Directeur de la DREAL, le Président du Conseil Régional de Bourgogne, le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Chambre des Métiers

♦ à la chambre d'agriculture, conformément à l'article R.123-17 du code de l'urbanisme relatif à la réduction des espaces agricoles ou forestiers ;

♦ à la CDPENAF - Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;

et transmettre la présente délibération :

♦ aux communes limitrophes de Saint Florentin, Neuvy-Sautour, Sormery, Boeurs-en-Othe, Chailley, Venizy,

♦ aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,

♦ aux présidents d'associations agréées qui en feront (ou en ont fait) la demande.

2. CONVENTION D'ANTICIPATION DE FRAIS DE CAR AVEC CHAILLEY

La procédure d'appel d'offre pour l'achat de 2 nouveaux cars est en cours par la commune de Chailley, pour laquelle le Maire est associé à chaque étape.

Toutefois la location des cars provisoires est coûteuse (3 000 € TTC/mois) car Chailley prend à sa charge ce coût mais refacture à la commune de Turny, le car qu'elle utilise en tant qu'organisateur du transport pour le RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Afin de lisser les charges, il est proposé de signer une convention d'anticipation de remboursement de frais de location de car, proposition acceptée à l'unanimité (15 voix) Le conseil aura peut-être une décision modificative à voter en ce sens lors du prochain conseil et regrette que le problème n'ait pas été anticipé plus tôt et, de ce fait, engendre ces frais très importants qui auraient pu être évités.

3. PARTICIPATION POUR SEJOUR AU SKI DES CM2

Comme chaque année, les CM2 partent au ski. Cette année le séjour se déroule du 25 au 29 janvier 2016 à Bernex en Haute Savoie. Ce voyage s'inscrit dans un parcours pédagogique. Le coût est de 385 € par enfant.

Il est proposé, la répartition suivante

Communes : 165 €/enfant

Coopérative scolaire 110 €/enfant

Familles 110 €/enfant.

A ce jour, 7 enfants de Turny sont concernés, soit un coût pour la commune de 1 155,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix) de financer le séjour au ski des enfants de Turny scolarisés

>> Vie municipale

en CM2 à Chailley, pour un montant de 165 € maximum par enfant, soit 1 155 € à ce jour, le nombre d'enfants pouvant évoluer.

4. CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Actuellement en phase APS (Avant-Projet Sommaire) nous apportons des demandes de modifications qui sont acceptées. La commission se réunira le 10 novembre pour présenter le projet tel qu'il est à présent pour modification (des propositions existent déjà). Fin novembre un rendez-vous avec l'architecte aura lieu pour poursuivre et affiner le projet avant l'APD (Avant-Projet Définitif).

4 appels à concurrence ont été faits pour 4 prestations annexes. Ces offres ont été étudiées en commission le 16 octobre.

Géomètre : Il s'agit de recenser et de coter tout ce qui est présent sur le site. Estimation : 3 000,00 € HT. 2 propositions sont parvenues. Le conseil accepte, 14 voix pour 1 abstention V. Jorge, la proposition du cabinet Deleigne pour le relevé topographique du site de la construction de l'école pour un montant HT de 1 650,00 € soit 1 980,00 € TTC.

Géotechnicien : Il s'agit de l'étude du sol et de sa résistance. Estimation : 3 000,00 € HT.

2 propositions sont parvenues. Le conseil accepte, 14 voix pour 1 abstention V. Jorge, la proposition du cabinet Géotech pour l'étude de sol du site de la construction de l'école pour un montant de 2 292, € HT maxi :

Mission de base G1ES (Etude de Site) 650,00 € HT

Mission G1 PGC (Programmes Généraux de Construction) 1 642,00 € HT

Mission G1 PGC (Programmes Généraux de Construction) variante 1 350,00 € HT

La variante peut être suffisante en fonction du résultat de la mission G1 ES et des besoins de l'architecte. Le Maire a proposé de retenir le budget le plus élevé par sécurité.

Bureau de contrôle : Il s'agit du bureau chargé du contrôle général de la construction (respect des normes, résistance...). Estimation : 7 000 € HT. 3 propositions sont parvenues. Le conseil accepte 14 voix pour 1 abstention V. Jorge la proposition du cabinet Dekra pour la mission du bureau de contrôle de la construction de l'école pour un montant de 3 805 € HT et éventuellement 50 € /h ingénieur et 30 €/h technicien supplémentaire sur demande du maître d'ouvrage.

SPS : il s'agit du bureau chargé de la sécurité en construction et en utilisation. 3 propositions sont parvenues. Estimation : 7 000 €. Le conseil accepte, 14 voix pour, 1 abstention V. Jorge, la proposition du cabinet Qualiconsult pour la mission SPS de la construction de l'école pour un montant de 4 335 € HT et éventuellement 140 € /visite de chantier inopinée supplémentaire et 140 €/ réunion de chantier supplémentaire sur demande du Maître d'ouvrage.

Bilan amiante

Pour la destruction du préau et du garage de l'école primaire, il est nécessaire de réaliser une étude amiante. Dans l'urgence et devant le prix estimé, cette étude a été confiée à A Plomb Diag. Le conseil doit donc exceptionnellement accepter le devis de A Plomb Diag pour un montant de 150.83 € HT (14 voix pour et 1 abstention V. Jorge).

Assurance dommage ouvrage : dans le budget annexe, il existe encore l'assurance dommage ouvrage estimé à 3% du montant des travaux soit environ 20 000 €.

5. CONTRAT DE VACATAIRE POUR L'INSTRUCTION DE DOSSIERS D'URBANISME

Comme abordé lors de la réunion de conseil du 10 juin 2015, dans le cadre de l'abandon de la DDT pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, les dossiers doivent être instruits par nos services. 3 solutions sont possibles dans la mesure où la loi nous interdit d'avoir recours à un cabinet spécialisé

- Instruire les dossiers par la CCF qui prendrait la compétence : projet repoussé en attente de compétence globale urbanisme bien qu'il est possible de séparer les deux compétences

- Acquérir les compétences en interne. Ceci nécessite une formation longue pour peu de dossiers.

- Faire instruire les dossiers par un tiers compétent.

Le Maire propose d'opter pour la 3ème solution et de signer un contrat de vacataire à 25 €/h pour instruire les dossiers en attendant une compétence communautaire. Le choix de la formule du contrat de vacataire permet une variation de volume horaire inhérente aux demandes d'urbanisme. Les dossiers seront préparés par les services de la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire par 14 voix pour, 1 abstention JP Charonnat, à signer un contrat de vacataire dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme à raison de 25 € l'heure limité dans le temps par la prise de compétence par la CCF.

6. CHARTE DE L'AFFOUAGE

Afin de régler l'exploitation des affouages qui parfois pose problèmes en ne s'appuyant sur aucun règlement communal, souvent de l'ordre de l'usage plutôt que du règlement, il a été rédigé par Jean-Charles Combaluzier en lien avec l'ONF une charte d'affouage. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (15 voix) le Maire à signer et faire signer la charte de l'affouagiste. Cette charte prendra effet dès les prochains affouages. Le refus de signature entraîne l'exclusion de l'affouagiste.

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU TOIT DE LA SALLE DES FETES

Il est envisagé la rénovation du toit de la salle des fêtes.

>> Vie municipale

Jean François Chollet, en charge du dossier, prend la parole pour explications.

Le Maire informe le conseil qu'aucune décision de réalisation ne sera prise aujourd'hui afin de finaliser le dossier. Toutefois il est utile de demander, dès à présent, une subvention éventuelle, notamment au Conseil Départemental dans le cadre de « Villages de l'Yonne ». Le montant de l'opération est estimé sur devis à 29 125,00 € HT, montant de la subvention de 30% soit 9 900,00 € environ.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité (15 voix) le Maire à demander des subventions pour la rénovation du toit de la salle des fêtes et à signer tous documents s'y rapportant.

8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCF « PRISE DE COMPETENCES TOURISME »

La Communauté de Communes du Florentinois envisage de prendre la compétence permettant d'intégrer l'Office du Tourisme à la CCF (comme l'école de musique) puisque d'envergure communautaire. Le Conseil aurait donc eu à la ratifier mais la délibération ayant été annulée lors du dernier conseil, l'Office du Tourisme n'est pas communal (de Saint Florentin) mais une association, l'ordre du jour et la délibération indiquait « transfert » alors que c'est une prise de compétence.

9. MAINTIEN DU 2^e ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Comme indiqué au précédent conseil, un arrêté de retrait de délégation au 2^e adjoint chargé des biens communaux a été pris le 10 septembre 2015.

Le conseil doit se prononcer pour maintenir ou non Jean-Pierre Charonnat dans ses fonctions d'adjoint conformément à l'article L 2122-18 du CGCT.

Il est proposé de voter à bulletin secret comme pour une élection : le Conseil Municipal maintient-il Jean-Pierre Charonnat dans ses fonctions ?

JP Charonnat prend part au vote dans le principe du parallèle où il a pris part à son élection.

Jean-Claude Chevalier est nommé assesseur.

Après en avoir délibéré et conformément à l'article L2122-18 du CGCT, le Conseil Municipal a voté, à 6 voix contre, 8 abstentions et 1 voix pour, le maintien du 2^e adjoint, Jean-Pierre Charonnat, dans ses fonctions.

Le Maire remercie Jean-Pierre Charonnat du travail effectué jusqu'à ses dernières années où la méthode a pu nuire au bon fonctionnement des services. Etant de sa responsabilité, le Maire présente ses excuses, aux personnes que cela a incommodé. Un encart dans le prochain BIM fera part de cette décision.

Lors du prochain conseil il sera décidé du maintien ou non de 4 adjoints et dans l'affirmative d'élire un adjoint et décider de sa place dans l'ordre du tableau.

Le Maire demande aux conseillers de l'informer de leurs candidatures éventuelles, sachant que suite à cette expérience, les délégations ne sont pas une chose légère. Il rappelle qu'être adjoint n'est pas un grade même honorifique, mais une responsabilité qui appelle rigueur et compétences, adhésion, et respect des orientations et décisions du conseil municipal.

A l'issue de cette décision lors du prochain Conseil Municipal la répartition des tâches entre adjoints pourra être modifiée.

10. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Comme chaque année, le Conseil doit se prononcer pour le versement de l'indemnité de gestion au Receveur. Cette indemnité a pour but de rémunérer la prestation du receveur pour service rendu (conseil notamment) en dehors de sa fonction.

Le montant de l'indemnité à 100 % est de 392.25 € brut
Doit être soustrait de cette indemnité :

CSG 2,40 + 5,10 %

RDS 0,50 %

1 % solidarité

Soit un montant net de 357,59 €

Pour rappel, en 2014, il avait été délibéré à 9 voix pour 4 voix contre, de verser 40% de l'indemnité soit 155,90 € bruts à Madame le Receveur.

Il est proposé de progresser de 10% en 10% jusqu'à obtention d'une majorité (comme l'an passé). Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour 1 contre V. Jorge, d'attribuer 40 % de l'indemnité au Comptable du Trésor.

11. SORTIE CULTURELLE

Comme l'an passé il est proposé par Jean-Claude Chevalier d'organiser une sortie culturelle. Cette année, la commission propose une sortie au théâtre de Troyes pour la pièce « le Système » le samedi 23 avril 2016 au prix de 35 €. Le conseil doit accepter le principe de cette sortie et la prise en charge par la commune du transport en car (devis 305 €). Proposition acceptée par le Conseil par 14 voix pour et 1 abstention (JP Charonnat). La sortie sera ouverte à tous tout en sachant que les turrois seront prioritaires.

12/ APC (appel public à la concurrence) ARCHITECTE POUR L'EGLISE

L'appel aux dons avec la fondation du patrimoine a permis de financer la rénovation prévue de la tour. Les travaux d'architecte pour l'étude de la rénovation estimée à 15 000 € vont pouvoir être financés compte tenu des dons reçus et des subventions de la DRAC.

Le Maire en profite pour remercier les donateurs pour leur générosité qui permet d'avancer dans ce projet.

>> Vie municipale

Pour gagner du temps, il est proposé au Conseil de lancer la consultation pour le recrutement d'un architecte maître d'oeuvre pour la rénovation de l'église selon le cahier des charges élaboré (15 voix pour).

13. ADHESION AU C.N.A.S. – DESIGNATION DE DELEGUES

Le Conseil Municipal, ayant mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS depuis le 1/09/2015 et ayant autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion, décide à l'unanimité (15 voix pour) :

- d'accepter de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multiplié par la cotisation moyenne N-1 avec application d'un montant minimum et d'un montant maximum par agent. La 1^{ère} année d'adhésion étant calculée sur la base de l'effectif (date d'effet d'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.
- de désigner M. Jean-Claude Chevalier, membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- de désigner Mme Florence De Pinho, correspondante titulaire et déléguée des agents.

14. ADHESION CAUE 89

Il a été fait appel au CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) dans le cadre du dossier de construction de l'école notamment lors de la sélection d'un architecte.

La commune n'étant pas membre du CAUE, qui est un service optionnel du conseil départemental, le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire (15 voix pour) d'adhérer au CAUE 89 pour un montant minimum de 0,15 € par habitant soit un total de 111,75 € pour 745 habitants (population totale) et la tacite reconduction.

15. QUESTIONS DIVERSES

Achat de 500 gobelets réutilisables avec le logo Turny pour un montant de 250 € HT + port et imprévus, soit 300 € HT (15 voix pour).

Achat de 50 lampes « flash » pour les guirlandes de Noël pour un montant de 480 € TTC (15 voix pour).

Véronique Jorge demande si les chasseurs ont le droit de chasser dans toutes les forêts ou seulement dans les forêts où ils disposent d'un bail de chasse. Il semblerait qu'en l'absence de refus du propriétaire, la chasse est possible. Jean-Charles Combaluzier se charge de contacter l'ONF pour avoir le renseignement.

Conseil Municipal du 9 décembre 2015

Présents : Daniel Berchery, Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Véronique Jorge Maryvonne Crochet Gosso Gérard Assaya, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert, Jean-Marc Suinot, Jean-Marc Foucher

Absents excusés : Jean-Charles Combaluzier, ayant donné pouvoir à Viviane Chaussin, Gérard Assaya ayant donné pouvoir à Jean-François Chollet.

1. PERIMETRES INTERCOMMUNAUX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

Le Conseil Municipal doit se positionner sur le projet de découpage issu de la réforme territoriale de la loi NOTRe. La carte a été présentée par le Préfet qui décide après consultation de la CDCI.

Communautés de Communes : Présentation de la carte actuelle et du projet. Le projet présenté est la fusion de la CCF et de la CCSB pour atteindre l'objectif de 20 000 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte 14 voix pour (1 abstention G. Assaya) le principe de l'agrandissement de la CCF mais demande que soit pris en compte le choix des communes.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : fusion du SIAEP de Germigny et du SAEP de Villiers Vineux + Champlost/Mercy. Présentation de la carte. Accord du Conseil Municipal (14 voix pour – 1 abstention G. Assaya).

A terme la compétence sera exercée par les Communautés de Communes.

Le SIAEP de Germigny a accepté de rejoindre le SAEP de Villiers dans la mesure où les moyens ont déjà été mutualisés et qu'une fusion avait déjà été envisagée pour une mise en commun des moyens et une interconnexion facile (3 km).

Les syndicats de rivières sont aussi concernés mais la dissolution du SIVU du Créanton et de la Brumance au sein du Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (proche SIRTAVA) est déjà actée pour le 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la fusion des syndicats de rivières.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCF « COMPÉTENCE TOURISME »

Cette nouvelle compétence est proposée pour les raisons suivantes :

► La compétence création des offices du tourisme deviendra « compétence obligatoire » au 1^{er} janvier 2017 par la loi NOTRe.

- L'office du tourisme a un réel rayonnement sur la

>> Vie municipale

totalité du territoire du Florentinois.

▶ La CCF est acteur du tourisme (Aérodrome, port, contrat canal).

▶ Cette compétence permettra une réelle coordination des actions touristiques sur le Florentinois.

▶ Etendre le développement touristique sur nos petites communes pour les valoriser.

Actuellement l'office du tourisme est une association et suivra donc la même procédure que l'école de musique. Le Conseil Municipal accepte (14 voix pour - 1 abstention V. Jorge) la modification des statuts de la CCF par la prise de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme »

3. ECOLE : CHOIX DU MODE DE CHAUFFAGE

Le cabinet Pyxair a étudié les besoins thermiques des bâtiments et les divers modes de chauffage pour nos bâtiments communaux.

. Référence fuel (système actuel)

. Chaufferie bois granulé pour mairie + future école.

. Chaufferie centrale pour les 3 bâtiments par bois-plaquette avec ou sans relais fuel.

L'étude comporte l'investissement, les subventions possibles et le coût de fonctionnement.

La totalité des études est disponible en mairie.

Tableaux récapitulatif Chaufferie (*)

Consommation en énergie moyenne sur 5 ans

Mairie : 4 356,00 € (fuel)

Actuelle maternelle : 3 710,00 € (fuel)

Par ailleurs, il a été envisagé d'étudier une pompe à chaleur en géothermie (sondes en épingle). Il est possible de réaliser une étude du même type.

Estimation :

Nouvelle école seule 4 puits x 5000 € + PAC + bâtiments + consommation électrique.

Chaufferie centrale 13 puits + idem.

Problème de distances nécessaires entre les puits 10 m.

La chaudière de la mairie est en bon état et a les capacités de chauffer la nouvelle école mais nécessite à minima une mise en place de cuve aux normes coût pour 3000 L environ 3000 €

Toutefois au vu de l'APD et dans un souci de respecter le budget global du projet 700 000 € construction + 160 000 € d'études annexes + 250 000 € de chaufferie centrale, il peut être envisagé de raccorder la future école à la chaufferie de la mairie et de rester au fuel ou de passer aux bois granulés maintenant ou lors de la rénovation éventuelle de la mairie.

Le coût de la mise aux normes de la chaufferie de la mairie est estimé à 7 000 €.

L'actuelle école maternelle devra avoir une autre chaufferie.

Viviane Chaussin fait part des observations de Jean-Charles Combaluzier quant au chauffage. Celui-ci demande si une étude a été faite concernant la consommation. Il lui est répondu positivement suivant l'explication donnée ci-dessus.

Un débat s'engage sur les différentes possibilités. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité (15 voix) le principe d'une chaufferie centrale pour les 3 bâtiments et décide que l'étude sur le choix du mode d'énergie se poursuive.

4. A.P.D. ECOLE (AVANT-PROJET DEFINITIF)

La commission a travaillé sur le projet depuis la phase APS et a demandé divers aménagements complémentaires notamment l'agrandissement des salles de classes et de motricité estimées trop petites en phase programme.

Toutes les demandes qui ont été formulées ont été prises en compte par l'équipe de l'architecte.

L'APD a été présenté en commission et répond aux attentes de la commune : fonctionnelle sans disgrâce ni tape à l'œil. Par contre le montant estimé est de

(*) Mairie + future école

	Investissement	Subventions Possibles	Investissement	Coût de Fonctionnement	Retour sur Investissement	Observations
Fuel	8 141 €	0 €	8 141 €	5 762 €		Energie fossile
Bois granules S1	70 656 €	43 147 €	27 509 €	3 925 €	8.1 ans	Petite maintenance

Chaufferie centrale pour les 3 bâtiments

	Investissement	Subventions Possibles	Investissement	Coût de Fonctionnement	Retour sur Investissement	Observations
Fuel	18 140 €	0 €	181 401 €	7 719 €		Energie fossile
Bois plaquettes S2a (+fuel)	191 797 €	113 472 €	78 325 €	3 053 €		Maintenance supérieure
Bois plaquettes seul S2b	177 422 €	109 359 €	68 063 €	4 666 €	8.8 ans	Astreinte obligatoire

>> Vie municipale

956 000 € HT, alors que notre budget initial est de 700 000 € HT. Il a donc été demandé de revoir la copie et de nous présenter des leviers d'économie.

Jean-Claude CHEVALIER informe le Conseil Municipal que le surcoût vient aussi du fait de différentes demandes et de contraintes de sol exigeant environ 45 000 € de fondations supplémentaires. Certains points ont été revus à la baisse : diminution des surfaces, remplacement des fenêtres sur les toits par des velux, diminution des espaces verts etc. Aujourd'hui l'estimation faite par l'économiste est de 864 000 € ; reste un écart de 50 000 €.

Les documents définitifs ne sont pas encore parvenus. Le conseil se réunira le jeudi 17 décembre pour ce sujet sûrement unique afin de ne pas perdre de temps.

5. ETUDE DE SOL POUR ASSAINISSEMENT (BATIMENTS MAIRIE ECOLE)

Jean-Claude Chevalier informe le Conseil que l'assainissement des bâtiments communaux doit être refait. Pour cela, il doit être réalisé une étude de sol.

Il est fait lecture de 2 devis :

Géotech pour un montant de 600 € HT pour intervention

semaine prochaine, rapport sous 2 semaines (accepté par 14 voix pour et 1 abstention JP Charonnat).

BIOS pour un montant de 530 € HT + 150 € intervention sous 5 jours + 35 € rapport sous 5 jours + 200 € schéma cotés.

Viviane Chaussin fait part d'une demande de JC Combaluzier à savoir si l'étude qui a déjà été faite concernant l'école ne suffit pas. Il est répondu que c'est une étude sur la capacité d'infiltration et non sur la portance.

6. MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2015 du non maintien de Jean-Pierre Charonnat dans ses fonctions d'adjoint et au retrait de ses délégations, le Conseil Municipal doit décider du maintien ou non du nombre d'adjoints et dans l'affirmative procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il y a suffisamment de travail pour 4 adjoints. Les attributions des adjoints seront éventuellement redistribuées en fonction de l'élu. Le Maire souhaiterait, au vu de l'orientation des projets de ce mandat, une compétence technique en bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 2 contre JC Combaluzier et JM Foucher, 3 abstentions JP Charonnat, V. Jorge, F. Bolzan le maintien du nombre d'adjoints à 4.

7. ELECTION D'UN ADJOINT

Il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret selon la procédure habituelle.

Monsieur le Maire demande si un conseiller est intéressé par la fonction. Jean-François Chollet se présente. Jean-Claude Chevalier est nommé assesseur. Jean-François Chollet est élu à 11 voix pour et 4 abstentions.

8. ORDRE DES ADJOINTS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier l'ordre des adjoints et place Jean-François Chollet en 2^e adjoint.

9. RENOVATION TOITURE SALLE DES FETES - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le dossier a été préparé par Jean-François Chollet et Jean-Marc Suinot.

Il s'agit comme annoncé, lors de séances précédentes, de rénover le toit de la salle des fêtes et de corriger un défaut de construction en ventilant le dessous des tuiles et en étanchéifiant la toiture par une toile, rénovation des rives, noues et des chéneaux compris.

3 devis ont été étudiés suivant un cahier des charges précis. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la

SARL
FROMONT SERVICES
Sylvana et Sandrine

TAXIS TURNY

03 86 43 45 87 06 08 46 77 75

***Transports Privés :**
Aéroports, gares, Courses, vétérinaire, coiffeurs...

***Transports de Malades Assis (TAP):**
Consultations, Hospitalisation, Dialyses, Kiné, Chimio,
Rayons, IRM, Scanner, CMPP...

La satisfaction de nos clients est notre devise

Hedou Funéraire
Turny - Saint Florentin



4, route de Chennevières
89570 Turny
Tél. 03 86 35 02 08



7, rue du Faubourg Dilo
89600 Saint Florentin
Tél. 03 86 35 04 50

>> vie municipale

rénovation de la toiture de la salle des fêtes et retient le devis de l'entreprise Kalwak pour un montant de 29 125,03 € HT soit 34 950.03 € TTC.

10. DEMANDE DE SUBVENTION DRAC POUR ARCHITECTE EGLISE

Le dossier a été préparé par Jean Claude Chevalier. Le recrutement d'un architecte pour l'étude de la rénovation de l'église est en cours. Cette étude est financée par la DRAC à hauteur de 40 % et par la souscription pour le solde. Le Conseil Municipal donne son accord (14 voix pour, 1 abstention JP Charonnat) pour une demande de subvention concernant l'étude de la rénovation de l'église et autorise le Maire ou son adjoint à signer les documents nécessaires.

11. COMITE DE SUIVI DES TRAVAUX DE L'EGLISE – CONSTITUTION ET MEMBRES

Il semble nécessaire de créer un comité de suivi du projet de rénovation de l'église. Ce n'est pas une commission puisqu'il est intéressant d'y associer l'Association du Patrimoine (financier historique) et l'affectataire.

La 1^{ère} réunion est prévue le mardi 15 décembre à 18 h pour étudier les offres des architectes.

Jean-Claude Chevalier sera chargé d'animer ce comité. Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions JC Combaluzier et JP Charonnat la création d'un comité de suivi de rénovation de l'église composé de Jean-Claude Chevalier, Stéphane Gallois, Jean-François Chollet et Cathy Colin ainsi qu'un(e) représentant(e) de l'Association du patrimoine et un représentant de l'affectataire.

12. 2^{ème} RAMPE D'ACCES DE L'EGLISE

Lors du Conseil Municipal du 10 septembre 2015, il a été décidé la réalisation d'une rampe à l'église (coût 600 € HT) pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par la porte principale de l'église. Le système est en place et a reçu la satisfaction des représentants des monuments historiques venus étudier l'accessibilité de l'église récemment.

Il s'avère qu'il serait nécessaire (mais pas obligatoire) de rendre accessible le cœur qui nécessite le même système de franchissement et pourrait être posé sur le bas-côté gauche. Le coût sera sensiblement le même. Le Conseil Municipal décide (13 voix pour 2 abstentions JC Combaluzier, JP Charonnat) la réalisation d'une rampe PMR pour le cœur de l'église par la « Forêt d'Othe » pour un montant de 800 € HT soit 960 € TTC.

13. QUESTIONS DIVERSES

Avenant Perspectives

Lors du vote de l'avenant au contrat de Perspectives

pour la reprise du PLU, il a été omis d'ajouter une option qui était mentionnée pour la reprographie des documents. Il s'agit pour les besoins de la procédure, de la reprographie de 5 dossiers papiers complets et de 14 cd pour un montant de 690 € HT soit 828 € TTC (vote à l'unanimité).

Elections : Lors des élections il est du devoir des conseillers de tenir le bureau. Certes il est possible d'avoir un empêchement réel. Devant la difficulté de remplir la grille de présence et l'abus de quelques-uns, le Maire propose pour les prochaines élections de diviser le temps de présence par 15 et non 12 et de charger l'« empêché » de trouver un remplaçant de confiance et inscrit sur la liste électorale de Turny.

Indication « Turny » sur RN77

Sur la remarque de Daniel Berchery, il va être (re)demandé à la DIR, à minima une pré-signalisation de Turny à hauteur de la route de la Guide, seul endroit sur cette route où est indiqué Turny.

Réponse sur la chasse

La réponse reçue semble imprécise mais rappelle qu'il n'y a pas de droit exclusif aux chasseurs de circuler dans la campagne et les bois. Toutefois une réponse plus affinée concernant les domaines privés ou en location doit être demandée. En attente donc.

La Forêt d'Othe — L'artisan de tous vos projets —

Charpente - Couverture
Maison à ossature bois (MOB) - Garage
Bâtiment industriel, agricole et artisanal
Technologie photovoltaïque
Rénovation charpente et couverture

Menuiserie artisanale
Porte - Fenêtre - Escalier
Placard - Portail

Maison Ossature Bois
MOB'HOME
La construction nouvelle génération

03 86 35 29 52
contact@lafortet-dothe.com

www.lafortet-dothe.com
6, route des Chenevières • 89570 TURNY



>> Vie municipale

Conseil Municipal du 17 décembre 2015 à 19h

Présents : Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat (arrivée 20h20), Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Stéphane Gallois, Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Maryvonne Crochet-Gosso arrivée 19h30, Véronique Jorge (arrivée 20h25)

Absents excusés : Jean-Marc Suinot (pouvoir à Jean-François Chollet), Frédéric Imbert (pouvoir à Florence Bolzan), Jean-Marc Foucher (pouvoir à Viviane Chaussin), Jean-Charles Combaluzier (pouvoir à Cathy Colin).

1. A.P.D. (Avant-Projet Définitif école)

Le maire rappelle que l'estimatif lors de la présentation de l'APD au 3 décembre était de 956 000 € et que le Conseil l'avait refusé. L'estimatif présenté lors du conseil municipal du 9 décembre s'élevait à 864 000 €. Depuis cette présentation plusieurs points ont été retravaillés avec chacun des intervenants dans ce projet.

La paysagiste propose de réduire son projet

→ en remplaçant le grillage rigide derrière la haie par un grillage souple plus rudimentaire

→ en réduisant la densité de plantation tant en ce qui concerne les arbres, les fruitiers que les plantes du biotope

→ en supprimant les bancs prévus (des bancs identiques à ceux du *city-stade* bien moins onéreux seront commandés).

Le tout représente une moins-value de 19 000 € ramenant sa proposition à 82 000 €

L'architecte propose de mettre un faux plafond en plaques 60x60 dans les salles de classe (avec isolation au-dessus) en remplacement de l'isolation sous toiture Ceci représente un gain de 9 000 €.

Pyxair (chauffage, plomberie) propose de supprimer la sous-station chauffage de l'école qui n'est plus nécessaire à cet endroit si la chaufferie est dans le local actuel de la mairie. Elle serait alors dans ce local et subventionnable.

Ceci représente un gain de 4 000 €.

Soit - 32 000 € ce qui ramène le coût du projet à 832 000 €

Dès maintenant, il faut prévoir l'éclairage de la place par 2 candélabres à 2 000 €/pièce.

Florence Bolzan informe le Conseil de la question de Frédéric Imbert à savoir si les 64 000 € sont prévus pour les 2 entrées séparées, celui-ci pensant qu'il vaudrait mieux une seule entrée.

La réponse lui est donnée par l'explication qui suit.

Les 137 000 € de dépassement par rapport à la programmation sont dus à :

- Une plus-value sur les fondations dues à la nature du sol (45 000 €)

- Une augmentation de la surface pour agrandir la classe de maternelle et la salle de motricité (environ 20 m² x 1 400 € soit 28 000 €)

- La demande des enseignantes de prévoir des entrées distinctes maternelle / élémentaire.

Le Maire pense que ce montant estimatif ne peut plus être réduit ce qui entacherait la qualité fonctionnelle et matérielle du bâtiment.

Le coût de construction est de 1 400 €/m².

Le levier d'économie suivant est l'appel d'offre auprès des entreprises pour lequel -5% peuvent être espérés.

Le marché est encore négociable après l'appel d'offre.

Le Maire conclut que les augmentations de surface ont été compensées par la diminution du paysage ce qui répond à la nouvelle question de Frédéric Imbert concernant l'agrandissement de la cour de récréation.

Le Conseil Municipal accepte (12 voix pour - 1 abstention JC Combaluzier) l'Avant-Projet Définitif de l'école du 16/12/2015 présenté au Conseil Municipal du 17/12/2015 pour un montant estimatif de 832 000 € HT.

CHOIX DU SYSTEME DE CHAUFFAGE

Le Maire rappelle qu'il était envisagé une chaufferie collective pour 250 000 €. Les études de faisabilité ont fait éliminer la chaufferie plaquette qui apparaît rentable si l'on néglige le coût et les contraintes de l'entretien très régulier et fréquent que ce mode de chauffage impose. Dans ces conditions l'actuelle école maternelle conserverait un mode de chauffage autonome. L'actuelle mairie et la future école disposeraient d'une

La Petite Varenne

Chambre d'hôtes et

Gîte

Pour 2 personnes.

Route des Varennes
89570 TURNY

Jean-Claude et Marie-Laure
CHEVALIER-MORLET



Site : www.petitevarenne.fr ; mail : petitevarenne@free.fr ; tél : 33 (0)3 86 35 21 47

>> Vie municipale

chaufferie unique dans le local de l'actuelle chaufferie.

Deux hypothèses sont envisageables :

► Se suffire de la chaudière actuelle au fuel. Elle n'a que 12 ans d'âge mais est d'une puissance de 63 KW qui risque d'être insuffisante à certains moments. Par ailleurs la cuve à fuel est à changer. M. Brice, bureau d'études Pyxair met en garde la commune car les interventions sur des installations existantes comportent toujours des risques et les systèmes de régulation ne seraient pas optimums, les trois régulations indépendantes (dont une gérée directement par la chaudière) pouvant entraîner des dysfonctionnements.

► Changer la chaudière actuelle pour une chaudière aux granulés de bois avec son silo, mettre la chaufferie aux normes et installer tous les systèmes de régulation dans cette chaufferie.

Les coûts estimés seraient les suivants :

♦ Fuel : nouvelle cuve, régulation : 14 000 € ; réseaux : 4 640 €

Total : 18 640 € HT non subventionnables

♦ Granulés : chaudière, hydraulique, régulation, silo : 48 800 € ; coupe-feu : 8 000 € ; réseaux : 10 840 €

Total : 67 640 € subvention : 36 846 €

reste à charge : 30 794 € HT

♦ Le granulé représente un surcoût de 12 154 € amorti sur 6 ans en raison du plus faible coût des consommables.

Florence Bolzan indique que Frédéric Imbert opte pour le fuel car il reste la possibilité de changer par la suite.

Quel que soit le mode de chauffage choisi parmi ces deux hypothèses le coût représente beaucoup moins que les 250 000 € prévus pour cette opération, ce qui compense largement le surcoût de l'école.

Le Maire ne demande pas de délibérer mais de porter un choix sur le mode de chauffage. Le Conseil Municipal opte pour une chaudière « granulés ».

2. REGIME INDEMNITAIRE 2016 (I.A.T.)

Il est revu la formulation de la délibération concernant l'IAT.

Cette prime est attribuée pour chaque catégorie d'emploi sur la base d'indices établis par l'administration.

Le Conseil décide d'une enveloppe par catégorie d'emploi (indice x coef).

Le Maire attribue ensuite un coefficient de 1 à 8 à chaque employé en fonction de critères établis sans dépasser l'enveloppe pour la catégorie concernée. Dans le cas de 2 employés de la même catégorie, sur la base d'un coef 4 décidé par le Conseil, le Maire peut attribuer par arrêté individuel un coefficient 2 à l'un et 6 à l'autre sous réserve de ne pas dépasser le montant de

l'enveloppe. L'enveloppe n'est pas obligatoirement utilisée dans sa totalité.

Par ailleurs l'IAT doit être versée mensuellement et oblige donc le conseil à délibérer dès maintenant pour un versement dès janvier.

CATEGORIE	VALEUR 01/07/2010	NOMBR D'AGENTS CONCERNES	COEF 4 A PRORATISER SUIVANT TEMPS DE TRAVAIL
SOCIALE 1 ^{re} classe	464.30 €	1	1 857.20 €
TECHNIQUE (17h50)		1	1 797.16 €
ADM. PRINCIPAL	469.66 €	2	3 757.28 €
TECHNIQUE PRINCIPAL			
ADM. 2 ^{ème} classe (23h30)	449.29 €	1	1 797.16 €
PATRIMOINE 2 ^{ème} classe	449.29 €	1	1 797.16 €
TOTAL			11 005.96 €

L'enveloppe n'est jamais utilisée dans sa totalité puisque le montant est proratisé au temps de travail et à la note (toutefois presque maximum aujourd'hui pour l'essentiel du personnel). Il est rappelé que l'I.A.T. n'est attribuée qu'à partir de 6 mois d'ancienneté.

Par l'intermédiaire de Florence Bolzan, Frédéric Imbert demande s'il y a des formations proposées aux agents. Il lui est répondu que oui.

Le Conseil Municipal décide (13 voix pour) :

► d'attribuer l'I.A.T. pour l'année 2016 avec une enveloppe de 11 005,96 € fixée sur la base de l'indice en vigueur avec un coefficient 4 pour chaque catégorie de personnel. L'IAT est proratisée au temps de travail et 6 mois d'ancienneté doivent être nécessaires pour pouvoir en bénéficier.

Il est rappelé que le Maire peut moduler le coefficient en fonction des critères détaillés ci-après en concertation avec les adjoints. La modulation pourra être revue en juin. Une réalisation d'objectifs personnels sera établie pour chaque agent :

Initiatives Disponibilité Qualité relationnelle
Efficience Discretion Accroissement des connaissances
Assiduité Rigueur

3. QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative :

Il a été prévu au budget la somme de 53 500 € concernant les prélèvements FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle des Ressources) et FPIC (Fonds de péréquation Intercommunale).

Or le prélèvement est de 54 265,00 € (FNGIR 46 392 € et FPIC 7 873 €).

Le Conseil Municipal accepte (14 voix) la modification budgétaire suivante afin de mandater le versement du FPIC :

- 765,00 € du chapitre 22 dépenses imprévues
+ 765,00 € à l'article 73925 (prélèvement FPIC)

>> Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FLORENTINOIS ET INTERCOMMUNALITÉS



Compétence tourisme : L'office du tourisme de Saint florentin est une association régie par la loi de 1901 financée essentiellement par la ville siège sous forme de subventions. Son domaine d'action s'étend sur tout le florentinois, il est donc logique qu'elle soit portée par la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a donc décidé de prendre cette compétence qui est en cours de ratification par chaque commune.

Cette compétence révèle, si c'est nécessaire, l'importance du tourisme en terme de développement économique de notre petite région. Certes ce n'est pas cette seule action qui redonnera une dynamique forte de développement de l'emploi mais elle est une composante du territoire à prendre en compte. A titre d'exemple, l'aérodrome de Saint Florentin-Chéu, de compétence communautaire, attire un nombre important de « touristes » qui ne viennent que pour une seule activité et donc très peu de temps. C'est à nous de leur proposer d'autres points d'intérêts pour prolonger leurs séjours et donc obtenir des retombées économiques. Il nous faut créer un « produit touristique » complet, notre région en a les atouts, reste à lui en donner les capacités. L'intérêt de devenir communautaire est de créer plus activement des synergies entre les acteurs du tourisme pour plus d'efficacité.

Intercommunalité

Un autre sujet monopolise beaucoup d'énergie au sein de nos intercommunalités : la loi NOTRe qui comme son nom l'indique a pour but de mettre en place une Nouvelle Organisation Territoriale de la République et comme son nom ne l'indique pas : n'est pas notre.

Elle concerne tout d'abord, et c'est acté, la fusion des régions. Nous sommes aujourd'hui Bourgogne Franche-Comté.

Mais aussi une nouvelle organisation des compétences des départements qui perdent la clause de compétence générale qui lui permettait d'intervenir dans tous les domaines.

Il a été aussi créé des PETR (Pôle d'Equilibre Territoriaux Ruraux) regroupant plusieurs Communautés de Communes qui ont pour but de gérer des actions de développement supra-communautaires. Nous faisons partie du PETR du Grand Auxerrois qui travaille actuellement à la définition de ses objectifs.

La loi NOTRe, c'est aussi la suppression, à terme des syndicats intercommunaux comme celui qui gère notre eau potable, le SIAEP. Il est projeté, dans un premier temps, de les agrandir par des fusions de syndicats avant de les mettre en compétence des communautés de communes. Notre SIAEP est concerné par la fusion avec le SAEP de Percey, Villiers-Vineux, Soumairain et Butteaux. Nous avons déjà envisagé cette fusion dernièrement lors du recrutement commun d'un fontainier.

Au niveau communautaire, la Préfecture envisage une fusion totale des Communautés de Communes du Florentinois et de Seignelay-Brienon. Nous pouvons nous interroger sur la pertinence du bassin de vie qu'elle va représenter puisque la nouvelle communauté s'étendra de Sormery à Chemilly-sur-Yonne et de Villiers-Vineux à Paroy-en-Othe. L'objectif annoncé est de regrouper au moins 20 000 habitants. Doit-on regrouper un bassin de vie ou des communes de mêmes problématiques (rurale par exemple) autour d'une ville centre ? A acter dès le 1^{er} janvier 2017, cette fusion engendrera une nouvelle gouvernance et toutes les conséquences qui s'en suivent en terme d'objectifs et de réalisations. Le débat fait rage, aura-t-on un réel pouvoir d'influence sur les décisions préfectorales ?

Au plus près de nous, il est envisagé de créer des communes nouvelles afin de ne plus avoir d'entité inférieure à 1 000 habitants. Actuellement, nous ne sommes qu'incités, mais sans être extralucide, à l'horizon 2020 nous serons dans l'obligation de fusionner. Il est de notre intérêt d'y réfléchir entre nous pour préparer un projet qui nous évitera de subir une directive arbitraire des pouvoirs publics. La fusion de communes en communes nouvelles ne nous fera pas perdre notre identité, aujourd'hui les hameaux ont parfois leurs spécificités qu'ils conservent et revendiquent, ni eux, ni les communes ne les perdront par des regroupements administratifs.

Cette nouvelle loi de réorganisation territoriale amène beaucoup de changements et donc d'incertitudes, faut-il en avoir peur ? Il me semble qu'il vaut mieux s'y préparer et en être acteur que de subir et de s'en plaindre. Nous y travaillons le plus sereinement possible.

Stéphane Gallois

>> Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FLORENTINOIS ET INTERCOMMUNALITÉS



Compétence tourisme : L'office du tourisme de Saint florentin est une association régie par la loi de 1901 financée essentiellement par la ville siège sous forme de subventions. Son domaine d'action s'étend sur tout le florentinois, il est donc logique qu'elle soit portée par la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a donc décidé de prendre cette compétence qui est en cours de ratification par chaque commune.

Cette compétence révèle, si c'est nécessaire, l'importance du tourisme en terme de développement économique de notre petite région. Certes ce n'est pas cette seule action qui redonnera une dynamique forte de développement de l'emploi mais elle est une composante du territoire à prendre en compte. A titre d'exemple, l'aérodrome de Saint Florentin-Chéu, de compétence communautaire, attire un nombre important de « touristes » qui ne viennent que pour une seule activité et donc très peu de temps. C'est à nous de leur proposer d'autres points d'intérêts pour prolonger leurs séjours et donc obtenir des retombées économiques. Il nous faut créer un « produit touristique » complet, notre région en a les atouts, reste à lui en donner les capacités. L'intérêt de devenir communautaire est de créer plus activement des synergies entre les acteurs du tourisme pour plus d'efficacité.

Intercommunalité

Un autre sujet monopolise beaucoup d'énergie au sein de nos intercommunalités : la loi NOTRe qui comme son nom l'indique a pour but de mettre en place une Nouvelle Organisation Territoriale de la République et comme son nom ne l'indique pas : n'est pas notre.

Elle concerne tout d'abord, et c'est acté, la fusion des régions. Nous sommes aujourd'hui Bourgogne Franche-Comté.

Mais aussi une nouvelle organisation des compétences des départements qui perdent la clause de compétence générale qui lui permettait d'intervenir dans tous les domaines.

Il a été aussi créé des PETR (Pôle d'Equilibre Territoriaux Ruraux) regroupant plusieurs Communautés de Communes qui ont pour but de gérer des actions de développement supra-communautaires. Nous faisons partie du PETR du Grand Auxerrois qui travaille actuellement à la définition de ses objectifs.

La loi NOTRe, c'est aussi la suppression, à terme des syndicats intercommunaux comme celui qui gère notre eau potable, le SIAEP. Il est projeté, dans un premier temps, de les agrandir par des fusions de syndicats avant de les mettre en compétence des communautés de communes. Notre SIAEP est concerné par la fusion avec le SAEP de Percey, Villiers-Vineux, Soumairain et Butteaux. Nous avons déjà envisagé cette fusion dernièrement lors du recrutement commun d'un fontainier.

Au niveau communautaire, la Préfecture envisage une fusion totale des Communautés de Communes du Florentinois et de Seignelay-Brienon. Nous pouvons nous interroger sur la pertinence du bassin de vie qu'elle va représenter puisque la nouvelle communauté s'étendra de Sormery à Chemilly-sur-Yonne et de Villiers-Vineux à Paroy-en-Othe. L'objectif annoncé est de regrouper au moins 20 000 habitants. Doit-on regrouper un bassin de vie ou des communes de mêmes problématiques (rurale par exemple) autour d'une ville centre ? A acter dès le 1^{er} janvier 2017, cette fusion engendrera une nouvelle gouvernance et toutes les conséquences qui s'en suivent en terme d'objectifs et de réalisations. Le débat fait rage, aura-t-on un réel pouvoir d'influence sur les décisions préfectorales ?

Au plus près de nous, il est envisagé de créer des communes nouvelles afin de ne plus avoir d'entité inférieure à 1 000 habitants. Actuellement, nous ne sommes qu'incités, mais sans être extralucide, à l'horizon 2020 nous serons dans l'obligation de fusionner. Il est de notre intérêt d'y réfléchir entre nous pour préparer un projet qui nous évitera de subir une directive arbitraire des pouvoirs publics. La fusion de communes en communes nouvelles ne nous fera pas perdre notre identité, aujourd'hui les hameaux ont parfois leurs spécificités qu'ils conservent et revendiquent, ni eux, ni les communes ne les perdront par des regroupements administratifs.

Cette nouvelle loi de réorganisation territoriale amène beaucoup de changements et donc d'incertitudes, faut-il en avoir peur ? Il me semble qu'il vaut mieux s'y préparer et en être acteur que de subir et de s'en plaindre. Nous y travaillons le plus sereinement possible.

Stéphane Gallois

>> Aménagement Travaux

Le POINT sur le PROJET ECOLE



De mauvaises surprises ...

Le projet de construction de l'école de Turny avance tout-à-fait dans les délais prévus. L'avant-projet définitif a été adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2015 après négociation... En effet, nous avons évalué le coût de ce programme de construction à 700 000 €, mais une visite dans l'école que notre architecte a construit à Noyers-sur-Serin nous a permis de constater que nous avons prévu pour la maternelle une salle de classe et une salle de motricité trop petites. Par ailleurs, les enseignantes souhaitent deux entrées séparées. Ces nouvelles exigences alliées à nos attentes pour les aménagements des abords de l'école (future place centrale) et au constat de l'étude de sol qui nous oblige à des fondations profondes en raison de la nature du terrain, avaient abouti à une proposition de l'architecte s'élevant à 950 000 €. Il a donc fallu réviser nos attentes sans toutefois revenir sur les exigences structurelles et pédagogiques. Au final c'est un avant-projet définitif de 832 000 € qui a été validé par le Conseil Municipal. En particulier les aménagements extérieurs ont été revus à la baisse.

Un bâtiment agréable et fonctionnel

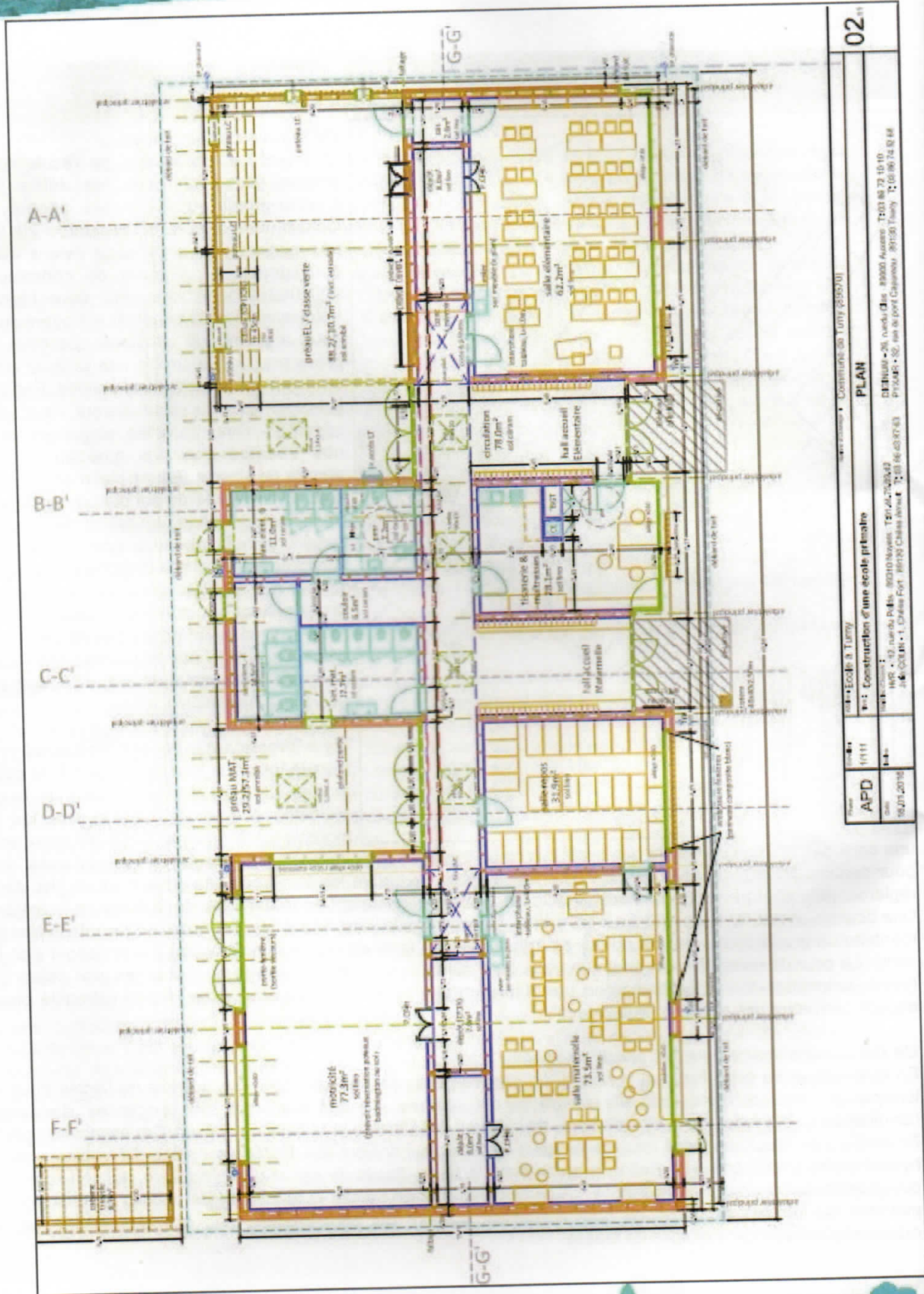
L'école telle que le plan (page 18) la présente montre les deux entrées, l'une vers la classe élémentaire à droite, l'autre vers les salles maternelles à gauche. Entre les deux entrées,

une salle des maîtres permettra aux professeurs de travailler et de recevoir les parents. Elle servira aussi de local pour certains travaux de l'ATSEM. En face des entrées on trouve les sanitaires des enfants et un bloc sanitaire réglementaire pour personne handicapée. Ce local servira également pour la lessive de la literie de la maternelle. Une douche en cas de nécessité pour les enfants de maternelle y est aussi prévue. Enfin, en face de la classe élémentaire un grand préau couvert pourra se transformer en salle de classe supplémentaire si le besoin s'en faisait sentir. La cour de récréation est commune aux deux niveaux. Elle inclut un rangement pour les gros objets et jeux (vélos, trottinettes etc.). Elle comprend une partie en bitume et une partie en herbe. A son extrémité droite un espace permettra des activités "botaniques".

Un bel espace desservant les services publics

En extérieur, entre cette école et la mairie, un espace public permettra l'accès aux entrées de l'école mais aussi, lorsque les travaux dans l'actuelle mairie seront réalisés, l'accès conforme aux exigences d'accessibilité handicapés de la poste, de la bibliothèque, de l'accueil de la mairie et la salle du conseil. Cet espace est paysagé. En bordure de l'école un fossé recevra les eaux de pluies qui doivent être traitées sur place. Des plantes de milieu hydromorphe y sont prévues. Enfin en bordure de la route, l'arrêt de car et des places de stationnement seront ouvertes dont une place «handicapés». A partir de la cour de l'école et le long de ce parking on peut voir l'allée piétonne qui permettra l'accès au futur restaurant scolaire qui sera aménagé au rez-de-chaussée de l'école maternelle actuelle dans la salle de classe.

>> Aménagement Travaux



02	
PLAN	
maître d'œuvre : Costruzione 00 (Lundy 2005/01)	
maître d'ouvrage : Ecole de Turley	
titre : Construction d'une école primaire	
projet : APD	1/111
adresse : 26, rue de la République, 89000 Avallon, T893 88 72 10 10	
projet : 02, rue de la République, 89000 Avallon, T893 88 72 10 10	
maître d'œuvre : Costruzione 00 (Lundy 2005/01)	
maître d'ouvrage : Ecole de Turley	
date : 15/01/2015	

>> Aménagement Travaux



Quand l'équilibre financier est retrouvé !

En parallèle de cette tranche de travaux, il avait été envisagé l'étude d'une chaufferie collective pour l'ensemble des bâtiments communaux. L'étude qui a été commandée a abouti à reconnaître une chaufferie bois plaquette comme étant la plus rentable à terme. Mais l'étude passait sous silence l'entretien quasi quotidien qu'exige ce type de chaufferie. D'autres études ont donc été demandées sur les autres modes de chauffage possibles : chaufferie fioul, chaufferie bois granulés. Au final, l'actuelle école maternelle conserverait sa chaufferie fioul mise aux normes et c'est une chaufferie bois granulés pour la mairie et la nouvelle école qui apparaît la plus rentable. Son coût de 70 000 € subventionnable à 50 % est d'autant plus intéressant que nous avons prévu une dépense de 250 000 € pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux. Ainsi le surcoût pour la construction de l'école se trouve compensé par le sous-coût de la chaufferie et, à ce jour le coût total de l'opération est donc contenu dans l'enveloppe prévisionnelle.

Mi-janvier le permis de construire de l'école a été déposé. Le descriptif précis des travaux sera élaboré afin de pouvoir lancer l'appel d'offres auprès des entreprises. L'objectif de commencer les travaux des fondations en juin et pendant les grandes vacances pour ne pas perturber la classe doit pouvoir être tenu.

Un projet déraisonnable ?

Bien sûr la question peut être posée de la nécessité pour une commune de 730 habitants d'engager de telles dépenses ! Que vont devenir nos écoles de campagne ? Quelle évolution démographique ?

Nous nous sommes posé toutes ces questions. Actuellement nos deux écoles ne sont pas aux normes. Elles devraient être fermées. Une visite de la commission de sécurité effectuée le 21 décembre nous l'a confirmé. Faire des travaux de mise aux normes aurait été très coûteux pour un résultat peu satisfaisant pédagogiquement. Les enfants de Turny et leurs enseignantes doivent disposer des meilleures conditions de fonctionnement. Par ailleurs nous n'irons pas vers des fermetures. Une rencontre avec la Directrice des services départementaux de l'Education Nationale nous l'a confirmé. La volonté est de préserver les écoles rurales. Pour cela elles doivent se mettre en réseau. Nous y sommes avec Chailley, Boeurs en Othe et peut-être d'autres villages. Quant à l'évolution démographique, elle dépend, bien sûr, de la conjoncture sur St Florentin, mais aussi du dynamisme que saura avoir notre commune pour être un pôle attirant du Florentinois. Il ne peut être question d'être défaitiste ou de nous replier sur nous-mêmes. De surcroît, ce projet tel que nous l'avons conçu est global puisqu'il va permettre de régler tous les problèmes d'accessibilité non résolus et de rendre conforme tous les services (dont les locaux de l'ouvrier d'entretien et des pompiers). Il faut en effet savoir que toutes les communes avaient obligation de déposer avant le 17 septembre dernier un « agenda de mise en accessibilité » de tous ses bâtiments, ce que nous avons fait en août 2015. La Préfecture a validé le 24 novembre 2015 notre programme.

Enfin les projections en terme de coûts, compte tenu des subventions et des taux de crédit, permettent de dire que sans augmentation d'impôts communaux liée à ces projets, les budgets à venir pourront consacrer à l'investissement 50% des montants habituels, ce qui suffira puisque la voirie, gros poste de dépense, est passée sur le budget communautaire.

Jean-Claude Chevalier, 1^{er} adjoint

>> Aménagement Travaux

VOIRIE

La CCF a réalisé la partie qu'il était possible de réaliser en ce début d'automne. La Rue du Puits au Fays a reçu un revêtement neuf en continuité de la route de Sormery, la dernière opération du même type date des années 1950. La Rue de l'Abreuvoir à Linant pour laquelle un reprofilage était nécessaire après les travaux de bordure réalisés précédemment a reçu le même traitement. La Rue des Canes à Turny, où le revêtement laissait apparaître régulièrement des nids de poules a été remise à neuf.

Les conditions météorologiques n'ont pas permis la réalisation des enduits sur la route de Saint Matthieu au Fays. De même le temps a manqué pour réaliser la réfection complète (structure et surface) de la ruelle du Cognat à Linant. Les travaux se poursuivront au printemps.

Quelques imperfections ont été notées et seront traitées dès que possible.

Je me permets de rappeler que ces travaux de voirie sont réalisés sous la compétence de la CCF qui finance 85% du coût des travaux (61 984.16 € HT pour Turny pour le programme 2015).

La maîtrise d'œuvre est assurée par un prestataire professionnel en lien bien sûr avec les communes.

Le programme 2016, tout aussi ambitieux est en cours d'établissement et devrait concerner : le chemin des Lairies, la Route des Varennes et la Route des Boudins en lien avec Chailley notamment.

Coté périmètre communal, il est étudié la réalisation de bordures sur une partie de la Grande Rue à Turny et Route de la Haye au Saudurant. La première estimation est supérieure au montant annuel que nous envisageons de consacrer à la voirie. Le dossier est en cours d'étude, un consensus sera trouvé.

S. Gallois

MONTEE EN DEBIT INTERNET AU FAYS

Les procédures et délais de réalisation sont parfois longs. Je comprends votre impatience, sachez que tant que la procédure ne s'est pas arrêtée, on peut garder espoir. Aussi, dernier renseignement pris auprès de notre interlocuteur « Orange » qui finance intégralement l'opération sur ses fonds propres, la mise en service devrait avoir lieu dans le courant février 2016. La procédure a été allongée puisqu'elle nécessitait des autorisations de travaux sur le château d'eau réalisés par des sous-traitants avec toutes les précautions nécessaires dûes au travail en hauteur. Il a fallu aussi installer un raccordement électrique indépendant pour alimenter les appareillages. Le SIAEP (Syndicat des eaux) propriétaire du site a pourtant facilité la réalisation du projet.

Concernant le **sous répartiteur de Turny desservant, Turny-L'Hopital-Les Maraux** il nous faudra attendre. De compétence départementale avec des fonds régionaux, européens et communautaires, c'est un gros dossier qui est mis en marche et avance à la vitesse du débit des communes concernées.

Sur le florentinois 6 communes seront concernées par la montée en débit, d'autres points ont un débit inférieur à 2 Mo mais devront se tourner vers des systèmes alternatifs.

Communes	Nombre de lignes concernées
Germigny	228
Chéu	226
Turny	144
Villiers-Vineux	125
Butteaux	62
Saint Florentin	97

Pour rappel : Linant 68 lignes et Le Fays 36 lignes environ

Programmé par la CCF dans l'ordre du nombre de lignes à raison d'un lancement de travaux d'un site tous les 6 mois, c'est 1 an après le commencement que notre dossier sera lancé. Toutefois, il semblerait que plus le chantier est facile et plus la réalisation est rapide (Le Fays en est un exemple marquant comparé à celui de Linant) ce qui nous interdit d'estimer une date de mise en service. Le chantier semble simple, 180 mètres de fibre sur fourreau existant et espace disponible pour le NRA, mais je ne suis pas expert. Vous pouvez contacter sur nous pour faciliter l'avancement du chantier. Patience, patience le dossier avance....

Stéphane Gallois

>> Aménagement Travaux

TUNAGE AU PONT DE GRES ET AUX MARAUX

Des travaux de tunage avaient déjà été réalisés sur ces portions de ruisseaux et donnaient satisfaction. Le SIVU du Créanton s'était engagé à poursuivre les travaux. Dissous au 31 décembre 2015, les travaux ont donc été réalisés juste avant.

Le tunage est un renforcement des berges du ruisseau. Nous avons choisi de les réaliser au moyen de piquets d'acacias et de planches de chêne, ces essences étant idéales pour ce type de réalisation.

Le coût de l'opération est de 9 000 € financés par moitié par le SIVU et la commune.

Pour la partie du Pont de Grès, la commune envisage de poursuivre les plantations du même type que sur la première portion.



CONDUITE D'EAU AUX MARAUX

La conduite d'eau desservant le chemin des Laires aux Maraux a subi l'hiver dernier une fuite importante sous un pont obligeant une réparation provisoire trop peu enfouie pour être hors gel. Par ailleurs, la conduite passait dans une propriété privée depuis la création du réseau et sa localisation était incertaine. Lors de l'installation du réseau permettant l'accès à l'eau courante toutes les conventions étaient acceptables. Il est nécessaire de rectifier dès que c'est possible. La conduite d'eau a été changée et prolongée sous la chaussée pour rester sur le domaine public. La partie franchissant le ruisseau, ne pouvant être suffisamment enfouie sans intervenir sur l'ouvrage, a été remplacée par une conduite spéciale. Ce fût aussi l'occasion de modifier les raccordements des compteurs des abonnés. Les travaux ont été intégralement financés par le SIAEP, pour un montant d'environ 12 000 €.

Il sera donc possible maintenant de programmer la réfection de la chaussée par la CCF au programme de 2016.

TRANSFORMATEUR L'HÔPITAL

Le transformateur électrique de l'Hôpital était obsolète et en sous capacité. Le projet de son remplacement a été envisagé depuis 2009 en même temps que celui du Fays. Malheureusement nous avons pour celui-ci un problème de foncier. La patience nous a été favorable puisqu'une solution a été trouvée à l'occasion d'un changement de propriétaire. Les travaux ont été réalisés cet automne et largement financés par le SDEY. Nous avons déjà pris l'habitude du nouvel aspect du lieu, tant de l'absence de l'ancien que de la vue du nouveau bien plus avantageux dans son esthétique.

La participation financière de la commune a été particulièrement faible grâce à la prise en charge par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne.

Coût total du projet → 87 764.64 € TTC

Participation FACÉ*

51 998.46 € *Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification

Participation du SDEY

33 496.44 €

Participation commune

2 269.74 € soit 2.59%

>> Patrimoine Culture

VERS UN FUTUR CIRCUIT DE RANDONNEE CHAILLEY-TURNY A VOCATION SPORTIVE ET PATRIMONIALE

Dans le cadre de la Communauté de Communes du Florentinois et de la prise de compétence récente de l'Office de tourisme, est soulignée l'importance de développer l'offre touristique et fédérer les projets des villages.

Suite à la mise en place d'un circuit de randonnée à Turny « Le Haut des Sorins » en 2015, l'idée d'un circuit de randonnée entre les communes de Chailley et Turny se concrétise.



L'équipe municipale de Turny teste le circuit qui passe au Fays et au Saudurant le 16 janvier 2016

Ce circuit intercommunal a une vocation sportive et de découverte du petit patrimoine rural que nous souhaitons protéger et valoriser (mare, bois, panoramas, puits, lavoirs, plaque des fusils, croix, ponts...).

Plusieurs rencontres en présence des maires et des élus des deux communes ont déjà eu lieu permettant de tracer à partir d'une première ébauche un circuit complet de 25 kms d'une durée d'environ 4 h. Le départ aurait lieu devant la Mairie de Chailley, un auberge d'étape serait aménagé à la mare du Fays à Turny.

La première partie du circuit serait balisée avec des poteaux en bois avec une bande jaune entre Chailley, le Fays et Saudurant pour l'été 2016. Le reste du circuit sera balisé à la suite.

Une liaison entre le circuit du « Haut des Sorins » et ce nouveau circuit de randonnée est envisagée en passant par Courchamps. Plusieurs circuits sont déjà définis :

- Grand circuit : Chailley - Le Fays - Le Saudurant - Le Ruet - Le Vaudevanne - Chailley (25 kms)
 - Circuit bleu « Le Haut des trochées » : Le Fays - Le Saudurant - Les Margueries - Le Haut des Trochées - Le Fays
 - Circuit vert « Les Grands champs » : Chailley - Le Ruet - Le Vaudevanne - Chailley
 - Circuit rose « Les Charbonnières » : Chailley - Les Margueries - Les Fours à chaux - Le Ruet - La laiterie - Chailley
- Nos communes se dotent d'une offre touristique et rurale qui sera appréciée de tous : habitants et visiteurs.

Cathy C

Théâtre contemporain

TOUS AU THEATRE !!!

La commune organise une sortie au Théâtre de Champagne à Troyes pour assister à la représentation d'une pièce d'Antoine RAULT :

LE SYSTEME avec Lorànt DEUTSCH.

Cette représentation prévue initialement le vendredi 22 avril est reportée au **SAMEDI 23 AVRIL à 20h30.**

Prix des places 35 €, transport offert, départ à 19 heures 30 précises de la place de la Mairie.

Inscriptions à la mairie 03 86 35 10 99 ou par mail : jcchevalier@turny.fr

Les personnes inscrites recevront début avril un courrier de confirmation précisant le mode de règlement et les dernières informations.

L'histoire se passe il y a 300 ans. A la mort de Louis XIV l'Etat français est ruiné. Un mathématicien surdoué John Law, se présente à la cour en affirmant détenir la solution pour sauver la France de la faillite. Il convainc le Régent d'adopter son **SYSTEME** : faire du commerce avec de la monnaie de papier et des actions... Les coulisses du pouvoir et de la finance... calculs, manipulations, intrigues, une cour libertine, cupide et passionnante. Et si la politique nous faisait vraiment rire ???

Une comédie historique, contemporaine, politique et drôle.

>> Patrimoine Culture

J'AIME TURNY, JE SUIS MÉCÈNE DE SON PATRIMOINE.

En habitant Turny, nous avons fait un choix. Choix d'y venir pour diverses raisons, professionnelles, familiales ; choix d'y rester comme ses propres parents. Dans tous les cas nous sommes attachés à notre village. Et ce village il faut faire en sorte d'en être fiers. Il appartient à ses habitants et c'est de ses habitants que dépendent les conditions de cette fierté qu'il faut préserver et même améliorer ! il faut le faire vivre, le rendre encore plus attrayant. Les services : écoles, médecin, espaces sportifs ; les activités associatives, les loisirs, mais aussi le patrimoine sont autant d'atouts pour rendre notre commune attrayante et agréable pour tous, enfants, jeunes, anciens. C'est en développant ces activités et les occasions de faire découvrir notre village que nous attirerons de nouveaux arrivants qui trouveront ici la qualité de vie à laquelle ils aspirent.



C'est pourquoi tous les axes de travail, tous les projets que le conseil municipal développe concourent à cette qualité de vie et d'accueil. Entre autres, l'entretien et la mise en valeur de notre patrimoine ont leur place. Après avoir créé un premier circuit de randonnée entre Turny et Linant, un second circuit est à l'étude avec la commune de Chailley entre le Fays et le Saudurant. Enfin l'église de Turny si remarquable, classée monument historique, est un élément central de cette mise en valeur. Sa restauration est indispensable pour sa préservation. Cependant le coût de cette opération ne peut être pris en charge sur le budget communal engagé dans des travaux importants pour la mise en conformité de tous ses bâtiments.

C'est donc par le biais du mécénat populaire que nous menons ce projet. A ce jour, la souscription lancée en septembre dernier a rapporté 12 500 € auxquels la Fondation du Patrimoine a ajouté 4 500 €. Les travaux urgents dans la tour ont pu être réalisés et un architecte chargé d'établir le programme des travaux à venir a été sélectionné. 3 000 € sont encore nécessaires pour clôturer cette première étape. Une nouvelle souscription sera lancée, sans doute au printemps, pour envisager la prochaine tranche de travaux.

Merci donc à tous ceux qui ont donné en 2015 et qui bénéficient de réduction d'impôt en 2016.

La campagne 2016 est lancée! Soyez plus nombreux encore à y participer, parlez-en autour de vous. Pour ce projet comme pour tous ceux qui concourent au développement de la commune, c'est de l'investissement de chacun que dépend la réussite !

Jean-Claude Chevalier,
Adjoint chargé du patrimoine

BIBLIOTHÈQUE DE TURNY



Depuis novembre 2015, la bibliothèque municipale propose tous les mois une sélection de livres selon une thématique et un univers de nouveautés et de « coups de cœur ».

Tous les 6 mois elle est approvisionnée d'environ 600 ouvrages en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de l'Yonne.

Merci aux donateurs qui permettent d'agréments et d'élargir le choix des lecteurs.

Seuls les dons de livres en bon état sont acceptés (non jaunies, non détériorés, non écrits et non tachés). Les livres ne rentrant pas dans ces critères sont acceptés par l'association des Amis du Patrimoine.

Ludivine COLLIN

La bibliothèque de Turny est ouverte au public le mardi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 14h à 17h.

>> Fêtes et manifestations

FÊTES DE NOËL A TURNY

Noël des enfants

Les enfants de Turny avaient rendez-vous avec le Père Noël le samedi 12 décembre à la salle des fêtes. La matinée a débuté par des chorégraphies de danse préparées avec Véronique Attal, animatrice des NAP. L'arrivée du Père Noël a ravi les enfants. C'est alors qu'Adrien le Magicien est entré en scène avec ses tours de magie et ses ballons aux formes les plus folles. Pour terminer un goûter était servi et le Père Noël a distribué à chaque enfant un livre adapté à son âge. Merci père Noël !

Colis aux aînés

Le C.C.A.S. (Comité Communal d'Action Sociale) de Turny, avec l'aide des conseillers municipaux, a distribué cette année une centaine de colis aux aînés de plus de 70 ans. A l'intérieur de chaque valisette vert anis pour les dames et rouge pour ces messieurs, se trouvaient des mets gourmands pour le réveillon avec ½ bouteille de vin. Une plante fleurie a également été offerte à toutes celles qui recevaient un colis.

Viviane Chaussin,
Adjointe chargée des fêtes et cérémonies



Noël des enfants de Turny le 12 décembre 2015

Vol de sapins de Noël

Comme chaque année la commune se pare de ses sapins de Noël décorés par les habitants de chaque hameau.

Malheureusement cette année, 10 sapins de Noël ont été volés... Aussitôt installés et presque aussitôt volés.

Les mentalités sont vraiment à revoir.

A. Plomb Diag

Étienne CANO

- DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
- BUREAU D'ÉTUDES

24, route des Chenelières - Les Marais - 89570 TURNY - Tél. : 03 86 73 35 13
Fax : 06 70 77 15 56 - E-mail : aplombdiag@orange.fr

L.D.E.C.
Luc Delouhans Economie de la Construction

Pour vos études de construction,
rénovation, agrandissement...

www.ldec.info ld_ec@orange.fr

15 rue de la Brumance - 89570 Turny
03.86.35.34.72 06.50.11.02.17

CRÉDIT D'IMPÔT PÉRIODE 2005-2006
Associations D.C. et D.P. agréées - 10 rue de la République - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 38 00 00



Les enfants viennent de décorer le sapin du Fays !

>> Fêtes et manifestations

VOEUX DU MAIRE

Une importante assistance s'est réunie à l'invitation du Maire et de l'équipe municipale à la salle des fêtes samedi 9 janvier 2016 autour de la traditionnelle galette des Rois.

Stéphane Gallois a présenté ses vœux 2016 au Conseiller Départemental, au Président de la Communauté de communes du Florentinois, aux représentants des communes voisines, aux Gendarmes, aux élus, enseignantes, représentants des associations, employés municipaux et habitants présents. Un hommage particulier est rendu à Jacques Simon, Architecte paysagiste de renommée internationale, turrois d'adoption, qui vient de s'éteindre.

Les Pompiers volontaires de Turny sont remerciés pour leur dévouement dans le secours aux personnes et la nouvelle Chef du CPI

Christelle Gallois félicitée. Le Maire incite de nouvelles vocations à se faire connaître pour renforcer l'équipe des pompiers de Turny. Le dynamisme des associations de Turny est relevé, notamment l'*Association du patrimoine* qui a fêté ses 30 ans à la sauvegarde du patrimoine et du site de Turny et qui agit actuellement pour le financement et l'animation patrimoniale de l'église Saint-Mammès. Un cadeau est remis à destination de sa présidente fondatrice Gisèle Corgeron pour le travail accompli.

Le Maire se réjouit particulièrement de la relève de l'engagement communal par des jeunes qui se sont impliqués toute l'année dans les festivités, le circuit icaunais, la fête patronale, la fête des écoles... et ses remerciements vont particulièrement à Océane, Lucie, Léo, Marceau et Antonin.

La vie municipale a été riche en 2015.

Avec sa démocratie active, ses commissions de travail, de réels débats et des décisions quasi-consensuelles, de nombreuses décisions ont été prises pour l'amélioration des services aux turrois : installation de jeux d'enfants à l'espace familial et sportifs des Maraux, rénovation du clocher de l'église, changement de ses portes abîmées et accessibilité, création d'une plaquette de visite de l'église, appel à la Fondation du Patrimoine et aux donateurs pour la rénovation de l'église classée monument historique, rénovation de l'ancien corbillard hippomobile de Turny et installation dans l'église pour les visiteurs, création du sentier de

randonnée et de découverte patrimoniale « le Haut des Sorins » et d'une plaquette de présentation, rénovation du parking et du portail de la salle des fêtes, renouvellement de la tondeuse pour un meilleur entretien des espaces publics, finalisation du PLU (plan local d'urbanisme) et enfin installation de l'Internet haut débit à Linant, et en cours au Fays.

Le travail de la commune avec ses partenaires a permis le changement du transformateur électrique de L'Hôpital (SDEY), le tunage rue du Pont de Grés et des Mareaux (SIVU du Créanton), les travaux sur les réseaux d'eau aux Maraux (SIAEP), la réfection de la voirie (CCF).

Puis, l'assemblée est informée des changements dans le fonctionnement municipal avec l'arrivée de Ludivine Collin au secrétariat de la Mairie et

le remplacement de Jean-Pierre Charonnat par Jean-François Chollet aux fonctions de 2^e adjoint en charge des bâtiments communaux.

En 2016, de nombreux projets sont lancés avec la construction d'une école maternelle et primaire neuve (2 classes) et cantine aux normes actuelles, avec chauffage à granulés de bois, réfection de la couverture de la salle des fêtes et rénovation intérieure, voirie par la commune et la communauté de communes : Le Fays - Linant - Turny, Les Maraux-Turny, l'Hôpital-Le Saudurant-les Boudins, création d'un chemin de randonnée à vocation sportive et patrimoniale avec la commune de Chailley, poursuite et amélioration du bulletin municipal pour apporter à chacun toujours plus d'informations sur la vie communale

La Communauté de Communes du Florentinois élargit ses compétences. L'École de Musique est intercommunale depuis 2015, et l'Office de tourisme le devient en 2016. Et la gestion du port comme celle de l'aérodrome vont permettre une plus forte attractivité.

Et le Maire de conclure : « 2015 a été une année difficile pour tous. J'aimerais promettre une année 2016 plus belle. En tous les cas, à Turny, avec l'aide de tous, elle sera active ». La journée s'est clôturée, comme chaque année, par le sympathique repas des forces actives pour remercier tous ceux qui s'impliquent chaque jour dans la vie communale.

Cathy Colin



>> Fêtes et manifestations

CPI - CEREMONIE DE LA SAINTE BARBE

Comme chaque année le Centre de Première Intervention (CPI) de Turny est mis à l'honneur lors d'une cérémonie de la Sainte Barbe, sous protection de laquelle se sont mis les pompiers. Ainsi le 19 décembre dans la salle du Conseil, Monsieur le Maire, entouré de Madame la Conseillère Départementale Marie-Laure Capitaln et du Chef du Centre de Secours de Saint-Florentin Bruno Mattesco a témoigné de l'importance de la place occupée par le CPI



dans la commune par sa présence auprès de la population. L'inquiétude est là des rangs qui s'amenuisent d'année en année, et pour autant l'engagement de ces femmes et hommes de proximité, au service de tous dans l'humilité et l'abnégation, est indispensable. En sont pour preuve les interventions durant 2015 qui même si elles ont été moins lourdes ont été aussi nombreuses notamment en secours à la personne. Rappelons que le CPI de Turny est conventionné et formé au plus haut niveau départemental.

Le point fort de cette cérémonie fut sans conteste la nomination d'une femme : Christelle Gallois, en qualité de chef du CPI de Turny. Elle est ainsi la troisième femme chef de centre dans l'Yonne après le Centre de Secours (CS) de Toucy et le CPI de Guerchy. C'est sur proposition de ses

collègues qu'elle a accepté cette mission de confiance en remplacement du caporal-chef Christian Hanniet dont l'heure de la retraite a sonné. Il fut remercié chaleureusement par Monsieur le Maire pour toutes ses actions au sein du CPI durant ses 20 ans d'engagement, et à ce titre, nommé Sergent.

Un autre de nos pompiers a été mis à l'honneur. En avril 2005, Pierre Fray s'engageait au sein du Centre de Secours de Briennon-sur-Armançon. C'est logiquement qu'il a rejoint peu de temps après les rangs de notre CPI. Aujourd'hui engagé au Centre d'Interventions de Meaux (Seine et Marne) et toujours actif dans les secours de notre commune, il a été décoré de la médaille des 10 ans de service.

Alors au-delà de l'hommage rendu à l'équipe des pompiers de Turny au nom de la population, de chacun de ceux à qui secours a été apporté le jour, la nuit, en semaine, dimanche et fêtes... Pompier...pourquoi pas vous ?

Cathy Colin – Pierre Fray

CELEBRATION ARMISTICE 11 NOVEMBRE 1918

C'est entouré des jeunes de la commune, des pompiers du CPI de Turny, des habitants et des membres du Conseil Municipal, que le Maire a rendu hommage aux morts pour la France en 1915 et dont le nom figure sur le monument aux morts de Turny : Léo Corgeron, Marius Roy, Hebré Théophile Ducrot, Lucien Aluison, Emil Arsène Pescheux, Marcel Lechain et Armand Corgeron, dont les parcours de combattants ont été retracés. « En ce moment solennel, nous retissons le lien entre la grande Histoire et notre histoire locale, car derrière chaque nom inscrit, il y a un être, une vie, une famille » a exprimé avec émotion Stéphane Gallois.

Après le dépôt de la gerbe traditionnelle, la minute de silence puis la sonnerie aux morts par les musiciens de l'Ecole de musique du Florentinois, un hommage vibrant aux poilus de 1914-1918 a été rendu à travers la lecture et l'arrangement par la *Compagnie du Parapluie* du très beau texte « Le soldat » écrit par Florent Pagny s'inspirant des lettres que les poilus adressaient à leur famille.

Et n'oublions jamais à travers chaque rose déposée autour du monument aux morts que nos soldats se sont battus pour un idéal de paix, de liberté et de fraternité.



Cathy Colin

>> Vie économique

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?

Créée en mai 2000 par Pascal Guenot, la **SARL COUP DE POUCE** est une vraie entreprise familiale. Son créateur, suite à un licenciement économique alors qu'il était responsable second œuvre chez Gebat à Monéteau, a souhaité « se mettre à son compte ». Installée depuis à l'Hôpital, ruelle du Bouquet, la petite entreprise a grandi et propose aux particuliers depuis 15 ans maintenant, ses services dans de nombreux domaines de la rénovation en bâtiment : peinture, papier peint, revêtement de sol, isolation intérieure et combles, carrelage, fenêtres...

Mais aujourd'hui, suite au décès de Pascal Guenot en 2011, c'est son épouse Edwige et son fils Julien qui ont repris les rênes de l'entreprise. Alors qu'Edwige Guenot a été formée par son mari au métier et travaille pour *Coup de pouce* depuis 2006, Julien 26 ans a fait son apprentissage CAP peintre en bâtiment au sein de l'entreprise familiale et en est aujourd'hui la cheville ouvrière. Il se projette même pour en assumer toute la responsabilité à court terme aidé par sa sœur Emilie qui donne un sérieux coup de main à la gestion du fait de son métier de comptable.

La clientèle de cette entreprise multiservices est majoritairement une clientèle de particuliers localement à 40 kilomètres à la ronde jusqu'à Sens, Troyes et Auxerre. *Coup de pouce* travaille également pour plusieurs agences immobilières à l'entretien ou à la remise en état de logements loués ou laissés vacants. Quelques professionnels sont clients de la Sarl pour la

rénovation de bureaux par exemple. « Nos atouts », exprime Julien Guenot, « ce sont les bonnes relations avec nos clients et la qualité de notre travail... ça marche avec la confiance et le bouche à oreille ». Et la maman de rajouter : « nous réglons toujours les problèmes qui se présentent et sommes vraiment disponibles ». *Coup de pouce* est agréé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). L'entreprise turnoise s'inscrit donc dans une démarche de renforcement de la qualité de ses compétences et de ses prestations. Il

est à noter que les travaux d'économie d'énergie et de développement durable dans la résidence principale donnent droit à un crédit d'impôt lorsqu'il est fait appel à un professionnel labellisé RGE.

Aujourd'hui les tâches se répartissent ainsi au sein de *Coup de pouce* : à Edwige les devis, la partie administrative et les travaux de finition ; à Julien, l'ouvrier et l'apprenti qui l'accompagnent les chantiers et les gros travaux. Mais l'équipe ne refuse jamais les petites interven-

tions « coup de pouce » qu'elle intercale adroitement dans son planning. L'entreprise a toujours 4 à 6 mois de travaux d'avance et son chiffre d'affaire est stable et régulier malgré la crise du bâtiment. Et même si la concurrence est là, puisque tous les corps de métiers du bâtiment se diversifient actuellement, c'est sans doute le résultat du sérieux et de la disponibilité de cette société familiale bien implantée et de manière durable à Turny.

Cathy Colin

SARL COUP DE POUCE 03 86 35 25 15



Julien, Emilie et Edwige Guenot, entrepreneurs de Coup de Pouce



CHAUFFAGE - CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES

GROSSISTE SPECIALISE 89570 TURNY Tél : 09.71.44.25.75 E-mail : suinot.info@orange.fr

>> Vie associative

CERCLE GENEALOGIQUE DE TURNY

LES SEIGNEURS DE TURNY, A TRAVERS LES SIECLES

Turny n'a plus aujourd'hui de Seigneur mais leurs traces subsistent dans le plan et les fossés du bourg de Turny, l'Eglise Saint-Mammès classée monument historique, les quelques vestiges du Château du Bas Turny et dans l'histoire longue et passionnante de notre commune.

Les Seigneurs de Turny apparaissent dès le XI^{ème} siècle. Le premier Seigneur de Turny dont on retrouve la trace, est M. Guerin de Trainel en 1141, fils de Anseau de Trainel et Hélisende de Montmirail.

Les familles se transmettent leurs droits seigneuriaux jusqu'à la révolution de 1789. L'ordre féodal ne sera aboli qu'en 1793 et les conseillers municipaux de Turny firent détruire tous les symboles de la féodalité dans la commune.

Le Cercle généalogique de Turny a effectué ses recherches sur l'histoire remarquable de Turny. Il a pu croiser de nombreuses familles qui ont porté le titre de « Seigneur de Turny » à travers les siècles.

Nous vous proposons de partir à la découverte ou à la redécouverte de ce passé seigneurial dans la brochure couleur avec de nombreuses iconographies, blasons et archives, que nous venons d'éditer. Elle saura intéresser tous les habitants de Turny ou des environs, les amoureux d'histoire et les enfants grâce à sa présentation imagée et pédagogique.

Bonne lecture

Véronique Battut
Présidente du Cercle généalogique
veroniquebattut@orange.fr



SOMMAIRE DE LA BROCHURE

▶ Le passé seigneurial de Turny

I. Turny au Moyen-âge

II. Les Seigneurs de Turny au Moyen-âge

III. Les Seigneurs de Turny à la Renaissance

IV. Les Seigneurs de Turny au Grand siècle

V. Les Seigneurs de Turny sous l'Ancien Régime

VI. De la Révolution à la République

▶ Les traces actuelles du passé médiéval de Turny

Brochure 8€ - 4 couleurs - 58 pages
disponible à la Mairie de Turny
ou à demander au Cercle généalogique
22, route de la forêt d'Othe - Le Fays - 89570
Turny. Envoi postal possible.

ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY

L'association des Amis du Patrimoine et du site de Turny, profite de ce premier "Turny notre commune" de 2016 pour souhaiter que cette nouvelle année soit clémente à tous les peuples du monde et que les habitants de Turny soient heureux dans leur vie de chaque jour et trouvent le courage d'affronter ce que la vie leur réserve parfois de plus difficile.

Une 31^{ème} année commence pour l'association. Nous espérons poursuivre nos différentes manifestations qui sont toutes destinées à améliorer ou conserver le patrimoine communal, et nous souhaitons que vous soyez nombreux à participer à celles-ci, moyen d'encourager le travail de longue haleine entrepris par la commune et l'association. En 2015, la souscription que nous avons lancée, avec la mairie auprès de la fondation du Patrimoine, a recueilli au 31 décembre : 43 dons pour un montant de 12 499.50 € qui seront reversés à la commune. Montant auquel s'ajoutera une participation de la fondation du Patrimoine. Pour sa part notre association a donné 5 000 €.

L'église saint Mammès de Turny appartient à la commune, donc à tous ses habitants. Présente depuis près de 500 ans, elle est une fierté pour nous tous par son témoignage du passé et son relais entre toutes les générations. D'importants travaux vont être nécessaires pour qu'elle perdure. En bons pères de famille, nous devons sauvegarder notre bien. Chaque somme que vous aurez à cœur de verser à la fondation du Patrimoine, même minime, vous permettra d'être fiers de l'oeuvre accomplie, puisque vous y aurez participé.

Encore bonne année à tous.

Gisèle Corgeron, présidente de l'association.

>> Vie associative

TURNY PETANQUE

L'Assemblée Générale de l'Association Turny Pétañque s'est déroulée le 14 novembre 2015, le président a rappelé les lignes principales que l'association souhaite maintenir, pétañque de loisir dans un esprit convivial et ouvert à tous, sachant que parmi les membres, ceux qui désirent faire des concours peuvent les faire. L'année 2015 s'est avérée constructive, des rencontres inter club, des activités et des concours ont été organisés avec une participation très satisfaisante. Après le mot du président, le trésorier et le secrétaire ont présenté leurs rapports respectifs.

Les membres de l'association présents ont voté le renouvellement du bureau :

postes	candidats	élections
président	Philippe Vacavant	élu
trésorier	J. Pierre Charonnat	élu
trésorier adj	François Ninino	élu
secrétaire	Christiane Bolzan	élu
secrétaire adj	Jeanine Pouzet	élu

L'Association a convié tous les membres pour l'après-midi du 16 janvier 2016 afin de bien commencer l'année, une ou plusieurs parties de pétañque si le temps le permet, sinon partie de boules molles, môlky, ou cartes avant de déguster la galette des rois et le pot de l'amitié

Le calendrier des diverses manifestations sera communiqué aux membres de l'Association prochainement.

TURNY DANSE

Après avoir fêté Noël où toutes les danseuses et le petit danseur ont reçu 2 cadeaux dont 1 à l'effigie de *TURNY DANSE*, une nouvelle année commence.

Tous les groupes préparent activement le gala du 28 mai prochain.

En attendant, *TURNY DANSE* est demandée pour animer le marché de Pâques à Danemoine le samedi 19 mars de 12 H 00 à 17 H 00 et début avril par le café Dilo à St-Florentin. Suivra la fête patronale de Turny le 22 mai et le samedi suivant, le gala tant attendu plein de nouveautés.

Pour finir, la troupe se joint au bureau pour vous adresser, malgré la conjoncture actuelle, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

ADMR

L'ADMR est intervenue à Turny auprès de 9 personnes âgées ou familles.

L'ADMR a pour mission de maintenir à domicile, en apportant chaque jour une aide dans les gestes de la vie quotidienne : aide au ménage, entretien du linge, repassage, préparation des repas, courses, aide à la motricité, garde d'enfants, aide à la toilette.

Pour les personnes seules, isolées, l'ADMR dispose de la téléassistance (Filien) qui fonctionne 7/7 jours.

Les heures d'ouverture de la Maison des services sont le mardi et le jeudi de 8 h 45 à 16 h.

La coordinatrice Florence Haultcoeur est joignable au 03 86 35 30 88. En cas d'urgence joindre Mme Monique Tamborini au 03 86 56 22 49.

La présidente, Monique Tamborini

Théâtre

La compagnie vient juste de tenir son assemblée générale et c'est la même équipe qui reste aux commandes.

La compagnie du parapluie

Le Président est revenu sur les trois manifestations de 2015, spectacle d'avril, animation du repas de l'Amicale des pompiers, et commémoration du 11 Novembre. Une année chargée pour la troupe, mais intéressante et agréable puisque vous avez été ravis de nos spectacles.

L'effectif 2015 était record : 24 personnes dans les rangs et 21 d'entre-elles ont joué sur scène. Mais les études ont décidé de nous arracher une partie de notre jeunesse et c'est avec un effectif réduit que nous préparons notre spectacle 2016. Il y aura donc encore plus de travail pour chaque comédien, mais nul doute que chacun sera à la hauteur pour vous faire passer une bonne soirée.

Spectacle les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 avril.

A bientôt

Le Président : Daniel Guillemain

ATOUS POINTS

A Tous Points a participé en décembre aux marchés de Noël à Germigny et Turny avec un grand succès.

Nous remercions la Mairie de Turny pour la salle des Associations qui nous est prêtée gracieusement ainsi que le prêt des grilles qui nous ont permis une bonne exposition de nos réalisations.

Nos réunions reprendront fin janvier avec la traditionnelle Galette des Rois.

Suite au changement de l'équipe dirigeante, l'année 2016 étant une année de transition, A Tous Points ne fera pas son exposition cette année.

Nos réunions restent inchangées. Pour tous renseignements s'adresser à la mairie de Turny qui fera suivre.

La Présidente, Françoise Tron

>> Vie associative

EPET

L'ensemble des membres de l'association Ensemble pour les Ecoles de Turny profite de ce bulletin municipal pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le 5 décembre dernier, ce n'est pas moins de 40 enfants que nous avons accueillis à la salle des fêtes de Turny pour notre traditionnel après-midi des **Lucioles** ! Entourés par les membres de l'association et des parents venus en renfort, les enfants ont pu exercer leur créativité à la réalisation d'un centre de table. Cette année, nous avons privilégié le recyclage et la transformation de matériaux tels que rouleaux de papier toilette, capsules de machine à café, papier, pot en verre, ... Sur une base de plaque de polystyrène, chacun a pu créer des rennes, des sapins, un photophore, une maison ou des lutins pour égayer la table des fêtes de famille. Après un petit goûter bien mérité pour nos jeunes artistes en herbe, l'après-midi s'est poursuivie par la balade de nuit dans les rues de Turny éclairée par les petits lampions des enfants accompagnés de leurs parents. Enfin, et pour bien finir ce moment de détente, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour partager un chocolat chaud ou un vin chaud, selon l'âge ou les goûts de chacun !

Nous tenons à remercier l'ensemble des parents qui sont venus prêter main forte pour l'encadrement des enfants et qui ont permis que cet après-midi soit une réussite pour tous.

C'est aussi au cours de ce même après-midi que les personnes qui avaient commandé leurs **sapins de Noël** à l'association, via un bulletin distribué dans les boîtes aux lettres, ont pu venir récupérer leur arbre. C'est une cinquantaine de sapins qui ont été distribués ce jour là ! Face au succès de cette première distribution nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que l'opération sera renouvelée pour Noël prochain ! L'année 2016 commence, aussi nous vous annonçons dès maintenant nos prochaines manifestations : prenez date !

Le lundi 28 mars prochain (lundi de **Pâques**), venez nous retrouver entre 10h et 12h au city stade des Maraux pour une chasse à l'œuf ! Elle s'adresse à tous les enfants de Turny qui ont entre 2 et 10 ans. Pour une meilleure organisation, une inscription préalable est obligatoire, aussi nous joignons à ce bulletin municipal le bulletin d'inscription à cette manifestation. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Séverine Imbert : 06.07.50.53.95 ou sur l'adresse du site de l'association : epet.turny@yahoo.fr.

Le dimanche 24 avril aura lieu notre **Marché de printemps**, marché artisanal et gastronomique, à la salle des fêtes de Turny. Vous trouverez de nombreux et de nouveaux exposants en intérieur et en extérieur, des activités pour les enfants et la vente des créations des enfants des écoles de Turny ainsi qu'un stand de l'association avec vente de gougers et de chouquettes. Nous vous y attendons nombreux !

Christelle Gallois



Après-midi des Lucioles le 5 décembre 2015



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Nous profitons de cet encart pour vous remercier une fois de plus, Turroises et Turrois, de votre accueil, de votre soutien et de la générosité dont vous nous faites part chaque année lors de la traditionnelle présentation des calendriers de fin d'année.

VISIRIS
MOTIF ASSOCIATION AGRI-CULTURE

Elodie Prunier
26, av Joséphine Normand
Route de Saint Florentin
89210 Briennon-Sur-Armançon

Du mardi au jeudi : 9h - 12h/14h-19h
Vendredi 9h/19h - Samedi 9h/18h

Tél : 03 86 43 84 34
Contact@visiris.fr - www.visiris.fr

>> Vie sociale

MAISON DE L'EMPLOI



L'antenne de Saint-Florentin est destinée à toute personne de plus de 26 ans qui recherche un emploi, ou souhaite se reconverter ou créer une activité.

Une conseillère reçoit les personnes avec ou sans rendez-vous pour les aider dans leurs démarches (recherches, CV, lettres de motivation) mais la Maison de l'Emploi c'est aussi l'accès gratuit à la Cyber-base Emploi, de la documentation, un accès libre ou assisté à l'informatique, à la documentation, des conseils pour la validation des acquis par l'expérience (V.A.E.).

Des ateliers d'initiation informatique sont proposés aux débutants en fonction de la demande.

Il est également possible de suivre des cours en ligne (MOOC).

En 2014 l'antenne de St Florentin a recensé 643 utilisateurs avec 1791 utilisations de la Cyber-base Emploi. 34% des utilisateurs ont plus de 45 ans.

L'antenne de Saint Florentin est ouverte du mardi au vendredi de 8 h30 à 12 h. et de 13 h.30 à 17 h.30 (16 h. le vendredi)

à la MAIP 7 rue de l'île de France St FLORENTIN. Tél. : 03 86 56 26 57

DON DU SANG

Pour qui donner ?

Chaque année en France près d'1 million de malades sont soignés grâce au don du sang. Une femme qui perd beaucoup de sang lors de son accouchement, une personne atteinte d'une cancer et que la chimiothérapie affaiblit, un enfant souffrant de drépanocytose ou autre maladie du sang, un hémophile qui a besoin de médicaments de dérivés du sang, un accidenté de la route... tous ont besoin de vos dons pour guérir.

Les conditions pour donner son sang

- être âgé-e de 18 à 70 ans
- peser au moins 50 kg
- être reconnu-e apte au don
- ne pas être à jeun
- être muni-e d'une pièce d'identité

Un homme peut donner son sang six fois par an, une femme quatre fois par an, avec pour les hommes comme pour les femmes, une pause de 8 semaines entre deux dons.

45 minutes pour sauver une vie

Les 4 étapes du don :

- 1.L'inscription
- 2.L'entretien confidentiel
- 3.Le prélèvement
- 4.Le repos et la collation

Un geste de solidarité nécessaire

Parce que les produits sanguins sont périssables, 42 jours pour les globules rouges, 5 jours pour les plaquettes, le don du sang est nécessaire tous les jours, tout au long de l'année. L'ESF compte sur une mobilisation citoyenne pour prélever chaque jour, en Bourgogne Franche-Comté, 558 dons sont nécessaires aux soins des malades.



A Saint Florentin, venez donner votre sang !

Une collecte de sang est organisée tous les mois de l'année 2016, dans un camion de l'ESF, Place Dubost à Saint Florentin de 8h15 à 12h15, sans rendez-vous : Mardi 26 janvier - Vendredi 26 février - Jeudi 24 mars - Mercredi 27 avril - Samedi 21 mai - Mardi 28 juin - Jeudi 21 juillet - Vendredi 26 août - Mardi 20 septembre Mardi 25 octobre - Jeudi 17 novembre - Mardi 27 décembre

Grande opération de parrainage

Lors de la journée mondiale de la solidarité humaine du 20 décembre 2015, l'Etablissement Français du Sang (EFS) Bourgogne-Franche Comté a lancé une grande opération de parrainage jusqu'au 10 juin 2016. Venez accompagné d'un nouveau donneur. Les 20 parrains ayant mobilisé le plus de nouveaux donneurs gagnent une visite des coulisses de l'EFS : le stock, la préparation des produits sanguins, la distribution !

Contact : Chantal SEUVRE, 03 86 35 27 07, Présidente de l'Union départementale des donneurs de l'Yonne

>> Agenda et infos

Tri sélectif

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service des ordures ménagères est effectué par la Communauté de communes. Si peu de choses ont changé pour Turny et Chailley pour qui auparavant le service était assuré par le Syndicat du Sud de la Forêt d'Othe, les autres communes de la CCF ont dû s'adapter à de nouvelles pratiques. Dans ces communes le tri était collecté « en apport volontaire » c'est-à-dire dans des conteneurs disposés dans chaque commune. Aujourd'hui toute la CCF est collectée au porte à porte par les employés de la CCF. Les volumes de tri s'en sont trouvés très largement augmentés. Reste à améliorer la qualité du tri sélectif, les défauts de tri qui impactent les retombées financières d'éco-emballage sont encore trop nombreux. Les sacs noirs sont collectés par la COVED.

Vous avez sans nul doute noté que la taxe sur les ordures ménagères, en devenant communautaire, est passée de 12 à 11% sans baisse du service.

Au cours de l'année 2016 (la date n'est pas encore précisée) les consignes de tri vont être modifiées. La SOREPAR, filiale de COVED, qui trie nos recyclables va modifier son centre de tri pour permettre de recycler davantage de matières différentes suite à un appel à projet lancé par l'ADEME. Ces nouvelles consignes ont pour principal avantage pour vous, de simplifier le tri puisque nous pourrons mettre dans le sac jaune l'essentiel des plastiques (barquette de viande, pot de yaourt, pot de crème, film plastique, etc). Des réunions publiques seront organisées en amont pour vous informer de ces changements. Bien évidemment, je vous incite à y participer.



Les enjeux à venir seront sans doute l'instauration d'une part incitative dans votre participation aux coûts des ordures ménagères... mais ce sera un autre sujet.

Stéphane Gallois



Accueil nouveaux résidents à Turny
Vendredi 5 février

Vacances scolaires
Du 13 au 28 février

Réservation sortie culturelle
au théâtre de Champagne à Troyes
Le système (le 23 avril)
Mardi 22 mars (dernier délai)

Vendredi 25 mars
Date limite d'achèvement d'exploitation
des affouages

Théâtre à Turny par la Cie du Parapluie
8 - 9 - 10 avril

Vacances scolaires
Du 9 au 22 avril *

Sortie au théâtre à Troyes
Samedi 23 avril 20h30

Marché de printemps EPET
Dimanche 24 avril

Tri sacs jaunes
Vendredi 29 avril *

Cérémonie au monument aux morts
Dimanche 8 mai à 11h

Fête patronale
Dimanche 22 mai

Gala Turny Danse
Samedi 28 mai

* Erratum calendrier municipal

BIENVENUE aux NOUVEAUX RESIDENTS à TURNY !

Vous êtes 31 familles à vous être installées sur la commune en 2015 en qualité de propriétaires ou de locataires.

Faites vous connaître à la Mairie 03 86 35 10 99

Le Conseil Municipal vous invite en salle du Conseil.

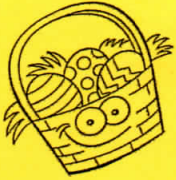
le vendredi 5 février à 18h30.

Les services municipaux, les associations vous seront présentés et nous pourrons échanger autour d'un APERITIF de BIENVENUE.





L'association Ensemble pour les écoles de Turny
organise sa première



Chasse aux œufs

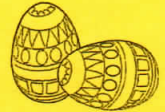


Pour les enfants de Turny de 2 à 10 ans

Le lundi 28 Mars 2016

De 10h à 12h

Au city stade des Maraults



Présence **OBLIGATOIRE** des parents pour accompagner les enfants.

Tarif : 2€/enfant (paiement à l'inscription)

En cas de pluie, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les œufs seront distribués directement aux enfants en face de la salle des fêtes (même jour, mêmes horaires).

Merci de déposer le bulletin d'inscription dans la boîte aux lettres de l'école maternelle ou chez Séverine Imbert, 10 Rue de la Cour St Martin (Route des Pommerats) - Bas Turny **avant le 11 mars 2016**, délai de rigueur.

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA CHASSE AUX ŒUFS

Mme, M

Adresse

Mail :

N° téléphone : / / / /

Inscrivent les enfants suivants à la Chasse aux œufs du lundi 28 mars 2016 :

Nom	Prénom	Age
Nb d'enfants		
Prix à payer = Nb d'enfants x 2€		

Le règlement se fait à l'inscription, chèque à l'ordre de l'association : « Ensemble pour les écoles de Turny ».

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION